

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
**VAL
D'ESSONNE**

Développement Durable **RAPPORT 2022**

Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parvis des Communautés BP 29 - 91610 Ballancourt-sur-Essonne
☎ **01 64 93 21 20** ✉ **ccve@ccvalessonne.com**
www.valessonne.fr



Préambule

Suite à la loi du « Grenelle II » de l'Environnement de juillet 2010 et au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 – relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales –, les collectivités de plus de 50 000 habitants sont soumises à la présentation, préalablement à celle du budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable de leur territoire.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux. Au niveau local, ce document est en lien étroit avec le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCoT-PCAET), en cours d'élaboration. Ce dernier permettra :

- La coordination de l'ensemble des politiques publiques du territoire ;
- L'identification des leviers de développement économique en y intégrant l'aménagement commercial et l'agriculture, tout en prévoyant les logements, les équipements, la mobilité nécessaire aux concitoyens ;
- L'intégration d'une stratégie de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.

Le présent travail porte sur un bilan des actions conduites au titre des politiques publiques mises en œuvre par la Communauté de communes du Val d'Essonne sur son territoire et sur un bilan de la gestion de patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes dont, sont parties intégrantes, les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble de ces politiques publiques et actions.

Sommaire

Table des matières	
Préambule	2
Sommaire.....	3
Introduction.....	4
Le développement durable.....	5
<i>Sur le territoire de la Communauté de communes.....</i>	<i>6</i>
Lutte contre le changement climatique	6
Planifier la lutte contre le changement climatique	6
Contribuer à la rénovation énergétique.....	7
Favoriser les pratiques de mobilité durable.....	8
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	11
Valoriser le patrimoine naturel	11
Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations.....	15
Collecter et valoriser les déchets ménagers	17
Assurer une diffusion responsable de l'information	21
Epanouissement de tous les êtres humains	22
Permettre l'accès à la culture pour tous	22
Permettre l'accès au sport pour tous.....	25
Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes	28
Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	30
Maintenir une cohésion sociale sur le territoire	30
Accompagner les jeunes dans la recherche d'emploi et la formation	33
Assurer une équité territoriale.....	34
Développement basé sur des modes de production et de consommation responsables.....	37
Soutenir l'économie locale et les initiatives durables.....	37
Soutenir le développement d'une agriculture durable et la consommation de produits locaux	41
Intégrer une dimension durable dans les grands projets.....	44
Favoriser l'accès au numérique.....	46
<i>Au sein de la Communauté de communes</i>	<i>48</i>
Lutte contre le changement climatique	48
Réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la Communauté de communes	48
Mettre en place un plan de sobriété énergétique	50
Utiliser des véhicules à faibles émissions.....	51
Proposer le télétravail	52
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	52
Prévenir la production des déchets	52
Epanouissement de tous les êtres humains	53
Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale	53
Assurer la formation du personnel et favoriser l'accueil d'apprentis et de stagiaires.....	53
Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes	54
Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations.....	54
Employer des personnes porteuses de handicap.....	54
Proposer un « pack social ».....	55
Proposer une journée de cohésion pour le personnel	55
Développement basé sur des modes de production et de consommation responsables.....	55
Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics.....	55
<i>Eléments déterminants de la démarche.....</i>	<i>60</i>
1 ^{er} et 2 ^{ème} éléments : l'organisation du pilotage et la transversalité des approches	60
3 ^{ème} élément : La participation des habitants et des acteurs locaux	61
4 ^{ème} et 5 ^{ème} facteurs : l'évaluation partagée et l'amélioration continue.....	61
et des acteurs locaux	61
Annexe	61

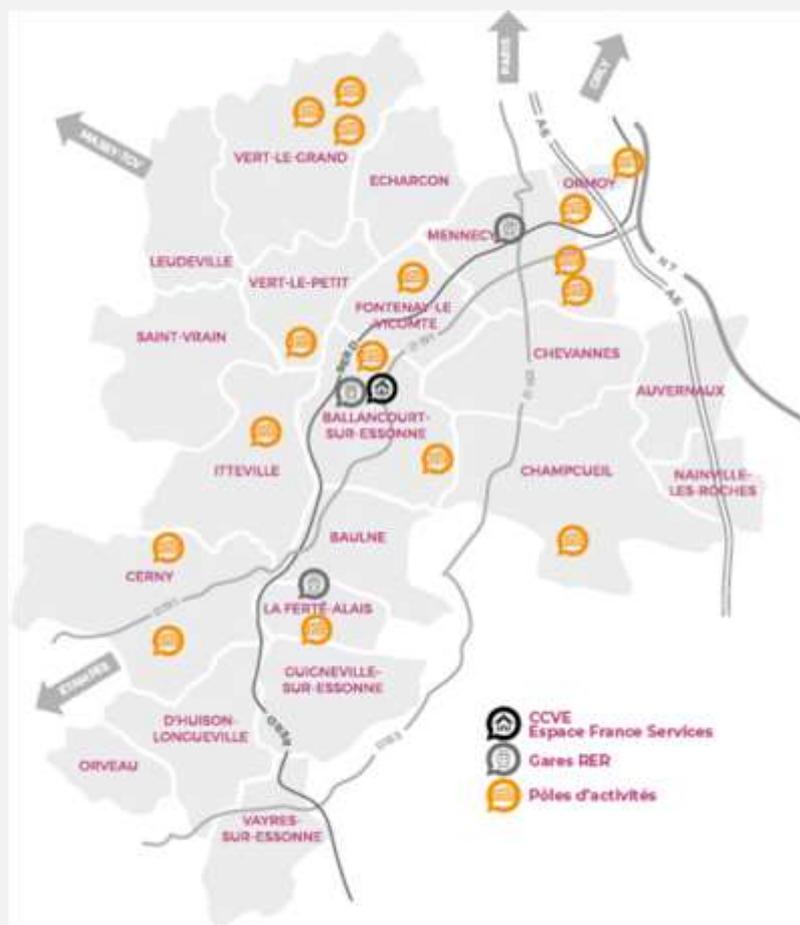
Introduction

Créée le 11 décembre 2002, la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) est composée de **21 communes**. Elle compte, au 1^{er} janvier 2022, **61 076 habitants**.

Quelques chiffres :

- ➡ 5 000 entreprises et commerces, 19 pôles d'activités, 15 600 emplois ;
- ➡ 3 gares RER (Ballancourt-sur-Essonne, La Ferté Alais, MenneCY ;
- ➡ Le Parc Naturel Régional du Gâtinais intégrant 9 communes du territoire et 1 commune associée ;
- ➡ 19 310 hectares dont 81 % d'espaces naturels et forestiers.

Carte de la Communauté de communes du Val d'Essonne



La CCVE s'inscrit sur un territoire périurbain composite à dominante rurale. Son histoire et les traditions locales ont forgé un paysage semi-urbain de type villageois où agriculture et architecture traditionnelle se maintiennent. Elle bénéficie, par le biais, notamment, de la rivière Essonne et de ses affluents, d'un patrimoine naturel riche.

Face aux problématiques environnementales, à l'intensification des flux automobiles, à l'évolution des activités et à la périurbanisation, **la CCVE doit parvenir à concilier développement de son territoire, respect de l'environnement et préservation de son patrimoine naturel et culturel.**

Le développement durable

Au XX^{ème} siècle, l'apparition de limites naturelles jusque-là inconnues, a profondément modifié les représentations du rapport Homme/Nature. Aussi, depuis plusieurs années, l'ensemble de la communauté scientifique s'accorde sur la nécessité de préserver les ressources naturelles, la biodiversité et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

De nombreux engagements ont été pris à l'international avec, notamment, la signature du protocole de Kyoto, les accords de Paris et les objectifs de développement durable fixés en 2015 par les 195 États membres de l'Organisation des Nations Unies.



Au niveau national, peuvent-être cités la stratégie nationale bas carbone ainsi que la loi Climat et Résilience.

Au niveau local, de par leur proximité avec les habitants et les acteurs locaux, **les collectivités territoriales jouent un rôle clé pour initier et coordonner des projets locaux**. La Communauté de communes du Val d'Essonne s'est inscrite, depuis 2007, dans une **démarche de développement durable**. L'ensemble des actions qu'elle mène au travers de ses compétences participent aux cinq finalités issues du cadre de référence national :

- La lutte contre le changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- Un développement basé sur des modes de production et de consommation responsables.

Pour atteindre ces finalités, la CCVE adopte les cinq éléments déterminants de démarche suivants :

- L'organisation du pilotage ;
- La transversalité des approches ;
- La participation des acteurs locaux et des habitants ;
- Une stratégie d'amélioration continue ;
- L'évaluation partagée.

Planifier la lutte contre le changement climatique

La lutte contre le changement climatique constitue, aujourd'hui, une priorité reconnue au niveau international. Elle s'intègre donc dans la planification territoriale qui décline, sur les territoires, les grandes transitions écologiques, numériques, énergétiques, tout en veillant à proposer une offre de logements et de services adaptée. La planification territoriale assure le respect de l'équilibre entre la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers d'une part et le développement urbain d'autre part.

Dans le cadre de ses compétences « Aménagement de l'espace communautaire » et « Développement durable », la **Communauté de communes s'est lancée, en 2020, dans l'élaboration d'un SCOT valant PCAET** se positionnant ainsi comme l'une des 1^{ères} collectivités au plan national à intégrer une stratégie climatique à un document de planification territoriale.



Suite à une phase de concertation menée auprès des élus et des habitants de la Communauté de communes, l'année 2022 a permis d'entamer le **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**, deuxième phase du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial.

Pièce maîtresse du Schéma de Cohérence territoriale, le PAS est l'expression claire et accessible du « projet de territoire ». Sur la base du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent, il énonce une vision stratégique et prospective du développement territorial de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour les vingt prochaines années.

Rappel des principaux constats du diagnostic :

- **Un territoire francilien dynamique** (croissance démographique, niveaux de vie élevés, marché immobilier accessible et rythme de construction important) ;
- **Dans un contexte urbain** (couverture d'emplois faible, forte dépendance du territoire à l'automobile et rayonnement commercial limité) ;
- **Doté d'un environnement et un cadre paysager riches** (une partie du territoire intégrée au parc naturel régional du Gâtinais français, diversité de milieux naturels, réseau hydrographique dense).

Par la suite, le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) traduira les grandes orientations sous la forme de prescriptions et de recommandations. Ces règles seront autant de moyens de mise en œuvre des orientations du PAS, à travers une déclinaison dans les documents d'urbanisme locaux dans un rapport de compatibilité.

Contribuer à la rénovation énergétique

La rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires répond à un triple enjeu : lutter contre le changement climatique, soutenir le pouvoir d'achat et améliorer le confort des logements.

Sur le territoire de la Communauté de communes, **le bâtiment est le troisième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre**. Il représente à lui seul 28,8 % des émissions de CO2 et 53,2 % de la consommation d'énergie finale. Le secteur du bâtiment a donc un rôle central à jouer dans l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

En 2019, un programme de certificats d'économie d'énergie (CEE) a été mis en place par l'Etat. Porté au niveau local par le Conseil départemental de l'Essonne, ce programme a permis à la Communauté de communes, en partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français, de déployer un Espace France Rénov'.

Cet espace permet, pour les particuliers et les professionnels, l'obtention :

- D'informations et de conseils sur les travaux de rénovation énergétique les plus efficaces, sur les matériaux et les équipements existants, sur les dispositifs financiers, etc. ;
- D'informations et de conseils personnalisés (assistance à l'utilisation des plateformes, définition des travaux de rénovation, premières indications du plan de financement, informations sur la qualité et le contenu des devis.) ;
- D'un accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation globale (visite de l'habitation, réalisation d'un diagnostic thermique, aide au choix du programme de travaux, etc. ;
- D'un accompagnement complet pour une rénovation globale (suivi de chantier, accompagnement dans la prise en main du logement, sensibilisation aux écogestes).



Bilan de l'année 2022

Cibles	Acte	Objectifs	Résultat	Part de l'objectif
Ménages et copropriétés	Information de premier niveau	246	560	228%
	Conseils personnalisés	82	276	337%
	Accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	36	41	114%
	Accompagnement dans l'avancement de leur chantier de rénovation globale	6	6	100%
Petit tertiaire	Information de premier niveau	52	10	19%
	Conseils personnalisés	25	2	8%
TOTAL		447	895	200%
Nombre d'actes hors parc				48%
Nombre d'actes parc				52%

Une permanence a été mise en place à l'Espace France Service. Un conseiller accueille sur rendez-vous, tous les jeudis après-midi, les porteurs de projets de rénovation énergétique.

En 2022, la contribution financière annuelle de la CCVE à l'espace France Rénov' s'est élevée à 14 080 €.

Favoriser les pratiques de mobilité durable

Les déplacements font partie du quotidien. Mais, parce qu'ils sont majoritairement réalisés en voiture individuelle fonctionnant aux carburants fossiles, ce sont des contributeurs majeurs à la pollution de l'air et au changement climatique.

Sur le territoire de la Communauté de communes, le secteur des transports est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente à lui seul 34,8 % des émissions de Co2 et 35,1 % de la consommation d'énergie finale. Transformer les pratiques de mobilité constitue donc une priorité pour la transition écologique.

Les études réalisées sur le territoire ont montré que **la voiture reste le mode de déplacement privilégié**. La part des ménages possédant au moins 1 voiture est de 93,3 % en 2019 (*source : Insee – RP 2019*).

En matière de transports en commun, la CCVE dispose de :

- Gares (RER D) : Ballancourt-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Mennecy ;
- 10 lignes régulières ;
- 5 lignes en TAD labélisé IDFM ;
- 21 lignes régulières à vocation scolaire ;
- 2 services de bus soirée pour desservir tout le territoire de la CCVE au départ des deux gares Mennecy (RER D) et Bouray-Sur-Juine (RER C) ;
- 1 service de Transport d'utilité sociale (TUS) : opéré par l'association Essonne Mobilités ;
- 22 circuits spéciaux scolaires (1068 enfants inscrits aux transports scolaires pour l'année scolaire 2022/23).

Amélioration et développement des lignes régulières

Dans le cadre de la mise en concurrence et de la modernisation du réseau de bus de moyenne et grande couronne, le groupe Keolis a été retenu pour l'exploitation des réseaux de bus sur notre territoire (Lot numéro 24 Est).

L'objet du marché public consiste en l'exploitation de 32 lignes de bus, à compter du 1er août 2022 pour une durée de 4 ans.

La Communauté de communes a proposé plusieurs évolutions à Ile-de-France Mobilités



qui a répondu favorablement aux demandes suivantes :

- 207 – Prolongement jusqu'à Fontenay-le-Vicomte ;
- 24.10 et 230 – Modification du tracé et des horaires ;
- 314 et 224 – Adaptation des courses ;
- 223 et 331 - Modification du tracé et des horaires et rajouts de deux courses au départ de la gare de la Ferté-Alais pour la ligne 223 ;
- 229 – Suppression d'une boucle pour améliorer la vitesse commerciale ;
- 232 rajouts d'une course supplémentaire le matin et l'après-midi.

Mise en place d'un service de bus en soirée

Dans le cadre du réseau Essonne Sud Est, **un service de bus en soirée a été mis en place**. Ce bus attend l'arrivée du train pour les gares de Bouray-sur-Juine (RER C) et de Mennecy (RER D) de 20h à 23h30 du lundi au samedi. Une fois dans le bus, l'utilisateur doit indiquer au conducteur son arrêt de descente. Le trajet du bus est calculé en fonction des différents arrêts desservis.

Déploiement de deux services de transport à la demande (TAD) : le TAD labellisé par IDFM et le TUS

Transport à la demande labellisé Ile de France Mobilité (TAD) :

➡ Dans le cadre du réseau Essonne Sud Est, **un Transport à la demande labellisé Ile-de-France Mobilités (IDFM) a été mis en place le 1er août 2022** sur 5 lignes régulières (201-202 ; 205 ; 206 ; 208) en heures creuses.

Il fonctionne sur réservation entre 9h30 et 16h30 du lundi au vendredi, et toute la journée le samedi de 6h30 à 20h (réservation possible jusqu'à 1 heure avant le trajet selon des horaires prédéfinis).

Transport d'utilité sociale (TUS) :

Le marché du transport à la demande exécuté par Mobi'Val Essonne a pris fin le 31 Juillet 2022.

➡ La Communauté de Communes du Val d'Essonne a souhaité compléter ses offres de transport par la **prise en charge d'un Transport d'Utilité Sociale et Solidaire (TUS)** pour les personnes dont l'accès aux transports publics, collectifs ou particuliers est limité du fait de leurs revenus (personnes bénéficiant du RSA ou d'allocations spécifiques de solidarité). En fonction de la fréquentation du service, il peut aussi être ouvert aux habitants de plus de 65 ans.

Ce TUS confié à l'association Essonne Mobilités est mis en place depuis le 1er août 2022.

Le principe de desserte est basé sur un système « porte-à-porte » : du domicile vers des pôles générateurs de déplacements établis (gares, commerces, services administratifs et médico-sociaux) dans un rayon de 50 km, avec mise à disposition d'un véhicule de 5 places, entre 7h et 19h du lundi au vendredi et entre 9h et 19h le samedi.

Gestion des circuits spéciaux scolaires

Suite au lancement d'appel d'offre pour le renouvellement du marché dans le cadre de l'exploitation des circuits spéciaux scolaires, les Cars Bleus ont à nouveau été désignés par Ile-de-France Mobilités pour une période de 4 ans, à partir de la rentrée scolaire 2022/2023.

➡ **1068 élèves inscrits sur les 22 circuits spéciaux scolaires** (au 30 septembre 2022), soit une augmentation de 5 % par rapport à l'année 2021.

Bus assurant un circuit scolaire sur le territoire de la CCVE



Promotion des réseaux de covoiturage

Afin de promouvoir ce mode de déplacement, la Communauté de communes du Val d'Essonne met en avant **les solutions proposées par Île-de-France mobilités.**

Il est également à noter que **les communes adhérentes au parc naturel régional du Gâtinais français font partie intégrante du Rézo Pouce**, système d'autostop organisé. Ce dispositif répond à des besoins de trajets de courtes ou moyennes distances, avec des points d'arrêts identifiés.



Actualisation du Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables confié à un bureau d'études spécialisé, la CCVE a rencontré les 21 communes du territoire pour recueillir leurs attentes et réaliser des audits de terrains.

Elle a également échangé avec l'ensemble des partenaires institutionnels (La Région Île-de-France, le Parc naturel régional du gâtinais français, Île-de-France Mobilités, le Conseil départemental de l'Essonne et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunales voisins) afin d'assurer une cohérence globale avec les différents territoires et différentes politiques publiques menées. Ces partenaires ont été conviés à un comité technique pour leur présenter le diagnostic réalisé. Enfin, une rencontre avec les associations d'usagers a permis d'identifier les remarques liées à l'usage du vélo sur le territoire.

Suite à un temps de concertation avec les élus et la finalisation de la première phase de l'étude, une stratégie pré-opérationnelle est maintenant en cours d'élaboration.

Aménagement cyclable réalisé sur la commune de Mennecy, avenue Darblay



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Valoriser le patrimoine naturel

Le territoire du Val d'Essonne dispose d'un patrimoine naturel riche. Il est traversé par deux rivières et compte de nombreuses zones humides ainsi que des mares et des mouillères. Ces ressources naturelles, corridors écologiques et réservoirs de biodiversité offrent un cadre de vie privilégié à la population. Ils fournissent également de nombreux services écosystémiques parmi lesquels peuvent-être cités l'irrigation, l'alimentation en eau potable, l'épuration des eaux, la protection contre les inondations ainsi que le ralentissement des écoulements et du ruissellement.

Afin de contribuer à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la Communauté de communes valorise son patrimoine naturel et propose des actions de sensibilisation au développement durable. **Le sud de son territoire, pour neuf communes, est intégré au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.** De plus, au-delà des nombreux espaces naturels sensibles gérés par le Conservatoire départemental, cinq communes situées dans la vallée de l'Essonne sont dotées de sites intégrés au réseau européen « Natura 2000 » (Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Mennecey, Vert-le-Petit et Echarcon).

Mettre en œuvre un partenariat avec le parc naturel régional du gâtinais français

Le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (PNRGF) est un territoire composé de 69 communes (dont neuf font parties intégrantes de la CCVE), réparties sur 75 640 hectares entre les départements de l'Essonne et de la Seine-et-Marne. Il compte à ce jour 83 355 habitants.

A l'instar des 56 parcs naturels régionaux français, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français poursuit 5 missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager ;
- L'aménagement du territoire ;
- Le développement économique et social ;
- L'accueil, l'éducation et l'information ;
- L'expérimentation, l'innovation.



Le Parc Naturel et la Communauté de communes du Val d'Essonne ont en commun 9 communes (Baulne, Cerny, Champcueil, Chevannes, D'Huisson-Longueville, La Ferté Alais, Guigneville-sur-Essonne, Orveau et Vayres-sur-Essonne).

Une Commune est également « associée ». Il s'agit d'Itteville.

Afin de créer des synergies, d'assurer une bonne articulation des projets, de tirer profit de l'expérience et de l'expertise de chacun dans ses domaines de compétences respectifs, et de mutualiser les moyens, le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français et la Communauté de communes du Val d'Essonne ont signé une convention de partenariat en décembre 2020.

La convention liste les objectifs partagés et les engagements réciproques en matière de développement économique, développement touristique, d'aménagement, d'économies d'énergies, de mobilités, de communication, d'éducation au territoire, de patrimoine culturel, de service public d'assainissement non collectif, de prévention et réduction des déchets, de biodiversité et de gestion forestière et développement des filières bois énergie et construction.

Actions de développement touristique

Dans le cadre de sa compétence de Promotion du Tourisme, la Communauté de Communes propose des actions de développement touristique (mise en valeur du territoire et de ses richesses naturelles, appui aux projets touristiques structurants, mise en place d'animations etc.).

Ainsi, la collectivité s'inscrit dans une démarche de promotion de la randonnée pédestre, cycliste et équestre et la découverte des richesses naturelles.

Cela se traduit notamment par :

- **La mise en place d'un programme d'animations permettant la découverte des richesses naturelles et patrimoniales du Val d'Essonne. Les activités et sports de nature sont les principales animations permettant la découverte du territoire** : randonnées, descentes en canoë, balade contée. Chaque animation est adaptée afin d'être accessible au plus grand nombre. La majorité des sorties proposées visent à sensibiliser les participants à différentes thématiques (biodiversité locale, pédagogie autour des milieux naturels...). A noter également que les goodies offerts aux participants sont issus de producteurs ou artisans locaux (miel, cresson, savons, ...)



- **La création d'une nouvelle série de vidéos** de la Communauté de Communes du Val d'Essonne : **"Zoom Local"**. L'objectif est de faire découvrir la richesse de notre patrimoine agricole et touristique, sensibiliser les habitants de la CCVE et les Essonnais aux enjeux agricoles tout en incitant à consommer en circuit court chez nos producteurs locaux, acteurs de savoir-faire et de qualité.
- **La mise à jour et la maintenance régulière d'une borne interactive** située au siège de la CCVE et accessible à tous, permettant le renforcement de ce support de communication et une diffusion plus large de ces informations.

Sensibilisation au développement durable

Participer à la journée de la biodiversité

A l'occasion de la Journée Internationale de la Biodiversité, la CCVE a organisé une balade afin de **découvrir la biodiversité locale**.

Dans une ambiance conviviale, les participants ont été accompagnés des apiculteurs d'APINEST et de Cloé Fraigneau, de l'association ERON qui ont pu faire part de leurs connaissances en matière de biodiversité.

A la fin de la visite, un agriculteur, Thierry Desforges, a accueilli les participants sur sa ferme. Il a présenté son activité et les défis agricoles auxquels il fait face.



Participer à la journée de la mobilité

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité, la CCVE a organisé la seconde édition de son évènement Mobil 'Ensemble.

Son objectif est d'inciter le plus grand nombre de personnes à adopter une **démarche écocitoyenne** en privilégiant les déplacements doux (vélo, marche...) et les transports collectifs (transports publics, transports à la demande, co-voiturage...).

En plus des différents stands d'informations, ont été proposés des ateliers de réparation et de co-réparation de vélos, des essais de vélos électriques et une collecte et revente de vélos. Les participants ont pu également assister à une balade contée et les enfants bénéficier d'un parcours ludique et de promenades en poney.



Participer à la semaine européenne du développement durable

En France, la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) est un puissant vecteur de mobilisation au service de la transition énergétique et écologique.

➔ **En 2022, la Communauté de communes s'est associée à cet évènement et a proposé des projets en lien avec les économies d'énergie, la biodiversité, l'alimentation durable et les déchets.**

Evènements et animations proposées :

- Dimanche 18 septembre :
 - A la découverte de la forêt des Grands Avaux située à Champcueil avec l'association ERON ;
- Dimanche 26 septembre :
 - Mission de ramassage de déchets sur la rivière Essonne en canoë-kayak (100 kg de déchets ont été collectés) ;
- Jeudi 29 septembre :
 - Transition écologique des TPE-PME, et en pratique ?
Demi-journée organisée en partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Essonne pour accompagner les entreprises dans la transition écologique ;
 - Ciné-débat – Projection du Film « Tu nourriras le monde » réalisé par Nathan PIRARD et Floris SCHRUIJER, ingénieurs agronomes.
- Samedi 1^{er} octobre :
 - Atelier d'initiation au compostage et au lombricompostage avec Empreinte Végétale ;
- Dimanche 2 octobre et 9 octobre :
 - Chantiers participatifs sur le site de l'ex DGAC de Chevannes organisés par Terres de Liens (les travaux consistaient en du débroussaillage, du ramassage de déchets (objets en plastique, grillages, tôles...) et de l'épierrage).
- Jeudi 6 octobre, à partir de 19h00 :
 - Conférence de l'Espace France Rénov' – Les matériaux d'isolation
- Samedi 8 octobre :
 - Atelier confitures « Re-belle » - Marché de la Ferté Alais



➔ **Au total, une centaine de personnes a participé aux différents évènements proposés.**

Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources oblige localement à prendre en compte et gérer les risques liés à l'eau. D'une posture défensive et de protection à l'œuvre ces dernières décennies, il faut passer à une **logique de prévention et d'adaptation** à ce risque.

La compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) confiée aux intercommunalités et métropoles, consiste en une gestion globale et transversale de la ressource en eau et des milieux qui y sont associés (zones humides, zones d'expansion de crues, etc.)

Depuis le 1er janvier 2018, la CCVE est compétente en matière de GeMAPI. Elle assure également un suivi du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le Département

Exercice de la compétence GeMAPI

Cette compétence est respectivement exercée par le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau) et le SIARJA (Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents) pour le bassin versant de l'Essonne et le bassin versant de la Juine.

Les actions menées font référence à l'article L.211.7 du code de l'environnement, il s'agit plus particulièrement :

- De travaux de restauration des berges et du lit des rivières ;
- D'opérations visant à rétablir les continuités écologiques ;
- D'études sur les dynamiques écologiques et les travaux à mener ;
- D'interventions sur les ouvrages hydrauliques, les grilles et les vannes existantes (entretien ou remise en état) ;
- D'opérations de fauchage, de faucardage ou d'enlèvements d'arbres.

Afin de financer l'exercice de cette compétence, le Conseil Communautaire du 12 avril 2022 a voté le prélèvement de la taxe GEMAPI dont le produit était d'un montant de 909 473,50 € (807 473,50 € pour le SIARCE, 102 000 € pour le SIARJA).

Photo du marais d'Itteville



Suivi du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Les programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et l'État.

Un PAPI repose sur un diagnostic territorial permettant de caractériser la vulnérabilité du territoire aux inondations. **Le PAPI d'Intention Juine-Essonne-Ecole s'étend sur une surface d'environ 2335 km²** et sur quatre départements (Loiret, Essonne, Seine-et-Marne et Eure-et-Loir) et deux régions (Île-de-France et Centre), pour un total de 229 communes et 327 000 habitants.

Ce territoire est exposé aux risques inondations liés à des phénomènes de débordements de cours d'eau, de ruissellement et de remontée de nappe et débordements de réseaux.

L'objectif central du programme est de mettre en place une stratégie globale coordonnée à l'échelle de l'unité hydrographique.



Le PAPI contient 57 actions réparties en 7 axes. Parmi elles, 37 concernent le territoire de la Communauté de communes.

Détail des principales actions menées sur la Communauté de commune par axes :

Axe	Action	
Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Action n°1.1	Localisation des repères de crues et élaboration du message de sensibilisation
	Action n°1.3	Pose de repères suite aux crues historiques
	Action n°1.9	Finalisation de la cartographie des plus hautes eaux connues sur le bassin versant de l'Ecole
	Action n°1.11 et	Sensibilisation du grand public et des scolaires au risque inondation et à la gestion des cours d'eau
	Action	Accompagnement des cressiculteurs après les crues
Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations	Action n°2.1	Reflexion sur la couverture météorologique à l'échelle du bassin versant de l'Essonne (Juine Essonne)
	Action n°2.2	Intégration des pluviomètres de la chambre d'agriculture d'Île-de-France dans le réseau de surveillance et de prévision
	Action n°2.3	Bilan d'usage du système SEMAFORE et perspectives d'évolution
	Action n°2.6	Conception d'un système de prévision des crues à l'échelle du bassin versant de l'Essonne
Axe 3 Alerte et gestion de crise	Action n°3.1	Mise en œuvre d'un protocole de communication en gestion de crise entre les acteurs locaux
	Action n°3.2	Mise à disposition d'une information sur les crues
	Action n°3.9	Etude de la faisabilité d'un réseau de sentinelles
	Action	Développement des réserves communales de sécurité civile
	Action	Simulation d'un exercice de gestion de crise
Axe 4 Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme	Action n°4.1	Prise en compte du risque inondation par débordement, ruissellement et remontée de nappe dans les PLU, PLUi et SCoT
	Action n°4.2	Etat des lieux des règlements de Gestion des eaux pluviales et intégration lors des aménagements urbains
Axe 5 Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	Action n°5.1	Animation d'un réseau de communes pour les diagnostics de vulnérabilité
	Action n°5.7	Connaître la vulnérabilité des différents opérateurs de réseaux
Axe 6 Gestion des écoulements	Action n°6.3	Optimisation du fonctionnement hydraulique et écologique du Marais d'Itteville
	Action n°6.7	Etudes de maîtrise d'oeuvre pour la gestion des ruissellements en zone rurale sur le BV Moulignon-Auvernaux
Axe 7 Gestion des ouvrages de protection hydraulique	Action n°7.1	Mise à jour de la connaissance des ouvrages classés ou non classés pouvant ou ayant vocation à être intégrée dans un système d'endiguement

Collecter et valoriser les déchets ménagers

La gestion des déchets représente aujourd'hui un véritable enjeu tant financier, en raison de l'augmentation croissante des coûts de gestion des déchets, qu'environnemental, lié d'une part au traitement des déchets, et d'autre part au gaspillage des matières premières.

Depuis le 1er janvier 2012, la Communauté de communes du Val d'Essonne a instauré, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi). La REOMi, contrairement à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), est basée sur le coût réel du service et permet une facturation de l'administré au montant le plus juste. Pour rappel, la TEOM, appliquée sur la majorité du territoire national, est prélevée sur la taxe foncière en s'appuyant sur la valeur locative d'un bien immobilier et non sur le service effectué.

La REOMi a pour objectif d'inciter les usagers à une meilleure gestion de leurs déchets. En 2022, le tonnage des Emballages/Papiers a diminué de 2,72 % par rapport à 2021 (tonnages porte-à-porte et apport volontaire). Ce qui correspond, depuis 2016, date de mise en place de l'extension des consignes de tri, à une augmentation de 27,89 % (soit 728 tonnes supplémentaires de déchets collectés). Depuis la mise en place de la REOMi en 2012, le flux des Emballages/Papiers a augmenté de 27,93 % par rapport au tonnage collecté en 2011.

Tonnage des déchets collectés

En 2022, le tonnage des déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire des ordures ménagères résiduelles, des Emballages/Papiers, des déchets verts et du verre (hors encombrants et hors déchèterie) **est de 15 329,39 tonnes**, soit 1 745,64 tonnes de moins par rapport à l'année 2012, correspondant à une diminution de 10,22 % sur les collectes de déchets en porte-à-porte et apport volontaire (hors encombrants).

Optimisation de la collecte des déchets ménagers

Dans le cadre de sa compétence Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes du Val d'Essonne **optimise la collecte des déchets en réduisant le nombre de collectes et en utilisant des véhicules moins polluants.**

Pour la mise en œuvre de la réduction de fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles (OMr), la CCVE a initié une demande de dérogation auprès de la Préfecture de l'Essonne et a présenté le dossier au CoDERST le 7 décembre 2021 (Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques).

La demande porte sur une réduction de fréquence des OMr de 1 fois par semaine à 1 fois toutes les 2 semaines sur l'ensemble des 20 communes du territoire en Redevance, précisant que la collecte sera maintenue de manière hebdomadaire pour 3 centre-bourgs (Ballancourt, La Ferté-Alais et Mennecey), pour les collectifs et certains établissements, ainsi que sur les périodes estivales et fêtes de fin d'année.

En 2022, l'arrêté accordant à la CCVE une dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire en porte-à-porte pour les ordures ménagères résiduelles a été validé le 22/03/2022, pour une durée de 2 ans.

La réduction de fréquence a été mise en œuvre à compter du 1er juillet 2022 sur le territoire.

Lors du lancement du renouvellement de marché de collecte en 2020, la CCVE a axé les études sur des leviers d'optimisation pour les collectes. Il s'agit notamment :

- De faire évoluer la collecte en apport volontaire avec, notamment, la requalification des bornes d'apport volontaire Emballages en bornes à Verre ;
- D'adapter la fréquence de collectes des ordures ménagères résiduelles (OMR) avec un passage de C1 à C0,5 ;
- De faire évoluer la collecte des déchets végétaux avec, notamment, la suppression de la collecte aux choix des communes.

En 2022, le levier sur la suppression de la collecte des déchets végétaux a été mis en place pour 5 communes (Auvernaux, Champcueil, Guigneville/Esbonne, Itteville et Orveau).

Diffusion des consignes de tri

Depuis septembre 2022, la capacité de tri de l'éco-site de Vert-le-Grand est passé de 35 000 tonnes d'emballages ménagers et de papiers à **90 000 tonnes par an**. En effet, une nouvelle ligne de tri dotée d'équipements de haute technologie a été mise en place.

Le centre de tri du CITD accueille désormais 2 lignes de tri des collectes sélectives. La chaîne historique a été modernisée pour égaler la qualité de matières de la nouvelle ligne de tri, **augmentant d'autant la valorisation matières et la disponibilité du centre, et garantissant ainsi aux habitants du territoire du Siredom une continuité optimale du service public,**

Modalités de collecte et consignes de tri



Mise en œuvre de campagnes de suivi du tri

En 2022, les campagnes de suivi du tri ont pu être menées de nouveau suite à la période de crise sanitaire. Pour rappel, l'objectif des suivis est de sensibiliser les habitants à une meilleure qualité du tri des déchets.

Les caractérisations au centre de tri de Vert le Grand ont été réalisées. **La moyenne de refus de tri en 2022 était de 29,01 %**, soit une amélioration de la qualité du tri de 16,79 % par rapport à 2021.

Actions en faveur de la réduction des déchets, du réemploi et de la réutilisation

Compostage

L'opération de compostage individuel est une des mesures de réduction à la source engagée par la CCVE pour diminuer les tonnages collectés.

Depuis le 2nd semestre 2022, les habitants du Val d'Essonne peuvent à nouveau se présenter directement dans les locaux de la Mairie de leur commune afin d'acheter l'un des modèles de composteurs (bois ou plastique), un lombricomposteur, un composteur de cuisine, et/ou un bio-seau (récipient de collecte de cuisine pour les déchets ménagers compostables).

Les différents types de composteurs proposés à la vente par la CCVE



➔ D'octobre à décembre 2022, **ce sont 8 composteurs plastique, 1 lombricomposteur et 2 composteurs de cuisine qui ont été commandés et distribués.**

Depuis le début de l'opération en 2006, en tout, 13 297 équipements de compostage ont été distribués. Depuis 2012, un ambassadeur de tri assure également des opérations de communication et des actions en faveur d'un meilleur traitement des déchets. Depuis 2022, l'équipe de Prévention et Réduction des Déchets de la CCVE comprend 2 personnes : une Gestionnaire de Prévention et un Ambassadeur de tri.

Collecte des encombrants

Il est à noter, en 2021, l'attribution d'un marché de collecte des encombrants et DEEE en porte à porte sur RDV pour une durée de 7,4 ans, à la Recyclerie du Gâtinais, structure expérimentée dans l'insertion. Les nouvelles modalités de collecte réalisées par la Recyclerie ont pour objectifs une meilleure valorisation des objets collectés, s'inscrivant dans une volonté de réemploi, de réutilisation et de recyclage.



Réduction des déchets, réemploi et réutilisation

En 2022, le programme d'actions planifiées afin de réduire la production de déchets et favoriser le réemploi et la réutilisation a été mené. Les animations suivantes ont ainsi été réalisées :

- Mise en place du tri et stand d'information sur le compostage sur l'évènement Fun Run à Champcueil ;
- Sensibilisation au tri sélectif des classes élémentaires (510 élèves) ;
- Opération de Nettoyage de la Nature, 200 kg collectés ;
- Atelier Zéro déchet avec fabrication de lessive à l'occasion de la Fête du Cresson (participation d'environ 40 personnes) ;
- Fête de la Nature et du terroir : atelier participatif d'auto-réparation de vélos (70 visiteurs et 20 vélos réparés) ;
- Sensibilisation au tri et réduction des déchets de l'équipe d'une association (15 personnes) ;
- Opération Essonne Verte Essonne Propre : Recyclerie Mobile sur 7 communes, 7,3 tonnes collectées, dont 90% ont été valorisés ;
- Dans le cadre de la SERD 2022 : ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets pour les usagers, ateliers de recyclage à destination des agents de la CCVE ;
- Sensibilisation au compostage (20 personnes).



Assurer une diffusion responsable de l'information

En matière d'information, la responsabilité consiste notamment à réduire les impacts environnementaux et sociaux des actions de communication : consommation de ressources naturelles (énergie, papier, emballages...), utilisation de produits nocifs ou dangereux (encres, solvants...), production de déchets, pollutions liées à la fabrication, aux transports et à l'usage, enjeux d'inclusion et d'accessibilité...

Une diffusion de l'information responsable

En 2022, dans le cadre de la diffusion de ses informations, la CCVE s'est efforcée de réduire son impact environnemental :

➔ **100 % des supports de communication imprimés sur papier recyclé avec encres végétales**
Un nombre d'exemplaires imprimés défini au numéro près afin de ne pas avoir de stock

➔ **inutile et de gâchis de papier.** Autant que faire se peut, les impressions et distributions de documents sont couplées afin de rationaliser les coûts et de diviser les émissions de GES.

La CCVE a poursuivi le développement de **son vecteur de diffusion web**. En ce sens, elle poursuit sa démarche d'envoi de newsletters thématiques ("Agenda" tous les jeudis, "En Direct" à la suite de chaque Conseil Communautaire, et ponctuellement des newsletters thématiques à la demande des services).

➔ Cette diffusion permet d'informer les différents publics-cibles (administré.es, élu.es, partenaires, presse, interne...) via le canal numérique. Dans de nombreux cas, ces envois numériques viennent remplacer des envois physiques.

De même, la CCVE s'attache à publier sur son site Internet des articles d'information plus nombreux et/ou plus complets que sur ses supports papier. En plus de permettre une plus grande réactivité et des contenus plus détaillés, les documents papiers peuvent ainsi être réduits et sont des documents d'appel invitant à consulter le site Internet de la CCVE pour y trouver de plus amples informations.

Sur tous ses supports de communication, **la CCVE s'efforce de rendre l'information claire, lisible, compréhensible et accessible pour tous**. Elle donne également aux communes un accès à son agenda numérique afin de mettre en avant toutes les informations pouvant intéresser tous les habitants du Val d'Essonne, relayées ensuite dans sa newsletter Agenda.

Enfin, pour assurer la distribution de ses documents, **la CCVE a fait appel toute l'année à l'association SESAME qui fait intervenir des travailleurs en réinsertion**. L'objectif poursuivi dans le cadre de l'économie sociale et solidaire est que le salarié, en fin de parcours, puisse intégrer durablement le marché du travail. En 2022, le service Communication a fait appel à l'association SESAME pour 5 prestations de distribution couplée de 9 documents au total, pour un montant de 27 213,4 €.

Une dématérialisation croissante

Le site généraliste de la CCVE, refondu entièrement en 2019 et très régulièrement mis à jour tout au long de l'année 2022, possède une rubrique dédiée au développement durable et fait figurer les grands projets à dimension « durable » comme l'élaboration du nouveau SCOT-PCAET. En plus des informations propres à la CCVE qui y sont relayées, c'est aussi un important relai d'information pour les communes du territoire, associations et partenaires, ainsi que pour les entreprises, commerces et unions commerciales du territoire.

Il est à noter que la CCVE est également présente sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et YouTube). **En 2022, elle a ainsi mis en avant les actions en faveur du développement durable réalisées pour le grand public et le public scolaire.**

Epanouissement de tous les êtres humains

Permettre l'accès à la culture pour tous

L'épanouissement de tous les êtres humains répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». En effet, si la poursuite du développement durable est devenue une priorité, on ne saurait oublier qu'il doit aussi permettre la « satisfaction des besoins et des aspirations des hommes ».

Afin de répondre à cette finalité, la Communauté de communes du Val d'Essonne, au titre de compétences supplémentaires, assure des actions culturelles.

Les actions du conservatoire

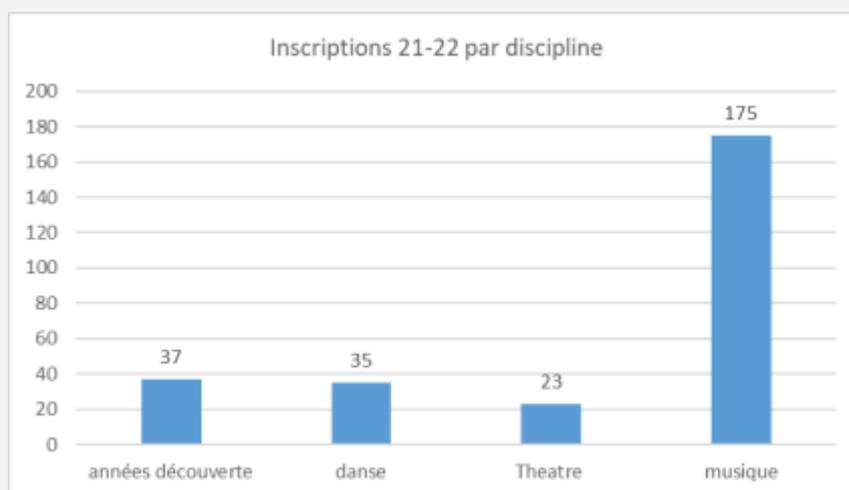
Le Conservatoire de Musique, de Danse et de Théâtre du Val d'Essonne a pour but de former les élèves à une pratique autonome. C'est une véritable volonté de proximité, d'ouverture vers tous les publics et tous les styles, sans oublier l'adaptation aux nouvelles demandes.

L'équipe des 19 professeurs qualifiés, en musique, danse contemporaine, arts plastiques et théâtre fondent leur enseignement sur les pratiques collectives, le croisement des disciplines et la diffusion en public.

Le Conservatoire communautaire poursuit son déploiement sur le territoire pour se rapprocher des habitants du Val d'Essonne.

➔ **270 élèves accueillis** durant la saison 2021/2022 dans les locaux à Ballancourt-sur-Essonne et sur les communes de Vert-le-Petit, Vert-le-Grand, Champcueil et La Ferté-Alais (251 élèves du territoire et 19 élèves hors territoire).

Les inscriptions de ces 270 élèves se répartissent comme suit :



Le conservatoire propose une très large palette d'apprentissages et d'ateliers de pratique artistique pour des amateurs de tous âges et de tous niveaux grâce à la qualité de l'enseignement dispensé. Il intervient également dans les structures d'accueil du jeune enfant et auprès de personnes âgées du territoire.

➔ La saison 2021/2022 a permis à environ **20 enfants inscrits en structures petite enfance d'être sensibilisés à la musique et à la danse. Dans les écoles élémentaires, des ateliers musique et des ateliers théâtre ont permis de sensibiliser 180 enfants** à ces pratiques artistiques, aboutissant à des restitutions publiques.

Sur la saison 2021/2022 les enseignants et les élèves du Conservatoire ont pu reprendre normalement leurs activités d'enseignement ainsi que la diffusion avec les actions suivantes :

- Concert Musiques Actuelles : donné le samedi 2 avril 2022 à la Salle des Vignes de Vert-le-Grand par une trentaine d'élèves répartis en plusieurs groupes et devant environ 160 auditeurs. Programme jazz et variétés.
- Spectacle Théâtre : le spectacle de fin d'année a été donné le samedi 16 avril 2022 dans la salle de la Bergerie à Chevannes. Deux spectacles ont été proposés par la classe des élèves élémentaires et la classe des élèves collèges, autour de la thématique du manga. 90 spectateurs y ont assisté.
- Portes Ouvertes 2022 : elles se sont déroulées du 20 au 25 juin 2022, au conservatoire de Ballancourt, à la médiathèque de la Ferté-Alais, à la médiathèque de Ballancourt. Auditions, concerts publics et ateliers ont permis de faire découvrir les activités aux familles des élèves.
- Spectacles de fin d'année le week-end des 18 et 19 juin 2022. Spectacle des classes de musique, théâtre et formation musicale autour du thème de la Nature. Spectacle de danse le dimanche 19 autour du thème du voyage. Environ 160 auditeurs et spectateurs à chaque spectacle.
- Forums des Associations 2022 : le conservatoire communautaire a été présent sur plusieurs forums des associations de la CCVE pour promouvoir les différentes activités de la structure (Vert-le-Petit, Itteville, Ballancourt, La Ferté-Alais, Vayres-sur-Essonne)
- Journées du Patrimoine 2022 : Deux concerts ont été donnés les week-ends des 16 et 17 septembre 2022. Concert jazz et gospel à l'église de Fontenay-le-Vicomte le samedi soir, par les élèves du conservatoire devant 90 auditeurs. Concert chant, piano et violoncelle le dimanche à l'église de Guigneville, devant 40 auditeurs.
- Concert Restos du Cœur : concert de la classe de gospel à l'occasion de la soirée des Restos du Cœur à la Salle des Vignes de Fontenay-le-Vicomte devant une centaine d'auditeurs.
- Dans la continuité des ateliers menés les années précédentes, le conservatoire travaille avec les crèches et relais d'assistantes maternelles de la CCVE. En 2022, des ateliers ont pu être menés à Itteville et à Ballancourt. Une dizaine d'enfants par structure sont concernés par ces ateliers danse et musique
- Village d'Enfants : Le lien établi ces dernières années avec le Village d'Enfants de Ballancourt, structure sociale accueillant des enfants placés, a perduré en 2022. Sur la période de février à avril, une dizaine d'enfants ont bénéficié d'ateliers en musique et arts plastiques.



Organisation de manifestations culturelles

Proposées à un public familial, les manifestations culturelles obtiennent une bonne fréquentation et présentent un bilan qualitatif et quantitatif très positif.

L'objectif principal est de promouvoir la culture à travers l'éducation artistique et culturelle, la diffusion de la lecture publique et l'initiation à la science, grâce à la mise en œuvre de différentes actions accessibles au public familial et scolaire.

Liste des manifestations culturelles organisées par la Communauté de communes :

- La CCVE accueille l'association les concerts de poche qui a pour ambition de créer du lien entre les habitants en construisant des projets autour de la musique classique, avec cette triple mission qu'est : l'artistique, le sociale et le territoire.

Le projet des concerts de poche ce n'est pas qu'un concert avec de grands artistes, mais aussi des ateliers musicaux collectifs pour croiser les publics mis en place en amont.

Les ateliers "musique en chantier" ont été organisés en amont du concert dans les écoles élémentaires de :

- Jean Satonnet d'Echarcon, Fontenay le Vicomte,
- Alain Savary de Vert le Petit.
- Le collège Robert Doisneau d'Itteville.
- La croix rouge de Champcueil,
- Le centre de loisirs Croc's loisirs de Ballancourt sur Essonne,
- Le conservatoire communautaire du Val d'Essonne à Ballancourt sur Essonne
- Le foyer le phare de Mennecy,
- La résidence Amodru de La Ferté-Alais.

➡ **256 personnes ont participé aux ateliers** dont 180 enfants, 30 adolescents et 46 adultes.

- La commune de Fontenay le Vicomte a accueilli le 22 janvier 2022 à la salle des vignes un trio de bois exceptionnel et inédit Gabriel PIDOU (hautbois), Rebecka NEUMAN (hautbois), Nikhil SHARMA (cor anglais) pour interpréter Ludwig van Beethoven et Franz Kromer...



En lever de rideau, un chœur d'enseignants du département a chanté, accompagné par les concertistes et dirigé par Julien BUIS et Fabien AUBE (chefs de chœur). Les enseignants ont suivi une formation à la direction de chœur, mise en place en partenariat avec l'académie de Versailles et la direction des services départementaux de l'Éducation Nationale avec le soutien de la fondation Bettencourt-Schueller.

➡ **124 spectateurs ont assisté au concert.**

- Depuis de nombreuses années la CCVE poursuit sa collaboration avec la compagnie "Atelier de l'Orage" en organisant des séances de sensibilisation autour du HIP HOP en milieu scolaire, mises en place dans le cadre du Festival « Les Hivernales », organisé par la Compagnie Atelier de l'Orage, au profit des établissements scolaires du territoire du Val d'Essonne.

➡ **14 villes ont été concernées touchant ainsi 1 175 élèves du territoire.**

- Le printemps des contes sur la thématique de la différence s'est déroulé du 20 mars au 19 juin 2022. La clôture a eu lieu, en partenariat avec le service tourisme de la CCVE dans la forêt des Grands Avaux à Champcueil. La compagnie "La Cour des Contes" a interprété "Sur le dos de la mer d'après l'odyssée d'Homère" lors de cette balade contée.



➡ **Au total, 731 personnes ont assisté à l'évènement dans les médiathèques de 12 communes.**

Le temps des hélices

Suite aux contraintes sanitaires subies en 2020 et 2021, la majorité des actions touristiques se déroulant sur le territoire ont pu reprendre le rythme connu avant la crise sanitaire dont **le Meeting aérien « Le Temps des Hélices » à Cerny/La Ferté-Alais** organisé au printemps pour une fréquentation d'environ 25 000 personnes.

Permettre l'accès au sport pour tous

Le développement des activités physiques et sportives dès le plus jeune âge et tout au long de la vie est un levier fondamental pour l'équilibre de la société en termes de santé publique mais aussi de vivre-ensemble et de cohésion sociale.

Organisation ou soutien de manifestations sportives

La CCVE organise ou soutient des manifestations sportives pour un public sportif, qualifié ou amateur selon les disciplines.

La ronde des étangs

Organisée le 22 mai 2022 par Vert-le-Petit, la course a attiré plus de six cent coureurs.

Une jonquille contre le cancer

Les 26 et 27 mars, à Leudeville, s'est déroulée la traditionnelle course nocturne organisée par l'association « Leudeville, un sourire pour la vie ».

A l'arrivée de cette randonnée animée et joyeuse, l'ensemble des coureurs a pu se ravitailler sous un hangar avec un vin chaud ou une soupe à l'oignon proposés par les bénévoles.



Le dimanche 1^{er} octobre, la commune a également organisé un évènement à l'occasion d'Octobre rose.

La Sein Vrainoise

Organisé le 2 octobre à Saint-Vrain, l'évènement a rassemblé plus de 1400 personnes habillées en rose fluo.

Les inscriptions et le spectacle de la veille ont permis de récolter 9.000 euros pour le comité de l'Essonne de la Ligue contre le cancer.



Fun run

Organisé le 9 octobre, à Champcueil, avec 2450 participants qui ont pu choisir entre les parcours de 5.5 ou 10 km, 11 km pour les experts, depuis la place de la mairie à travers la forêt des grands Avaux.



Ils ont pu ainsi franchir la rivière magique, les murs, les Fisher, le cap ou pas cap, le lavage, le rinçage et l'essorage, les rampez dans la boue et les couleurs et quelques autres obstacles pour finir sous une pluie de poudres de couleurs. A l'arrivée, petits et grands étaient pleins de boue, fatigués mais HEUREUX de ce moment de partage familial ou entre amis.

Octobre rose

Le 16 octobre 2022 à Mennecy, Octobre rose a accueilli 4500 participants dont plus de 3000 marcheurs et plus de 140 bénévoles pour gérer l'évènement. Cette manifestation se déroule dans une ambiance conviviale et intergénérationnelle, promeut l'activité physique, encourage le dépassement de soi et concourt à une grande cause de santé publique et d'intérêt général : la lutte contre le cancer du sein.

Gestion et construction d'infrastructures sportives communautaires

Halle des Sports intercommunale et terrain synthétique Romain Desbiey

La Halle des sports accueille 791 personnes des différents clubs pour l'année 2022/2023 (744 en 2021/2022), on note une progression de 47 personnes. Les inscriptions se poursuivent, les chiffres seront finalisés à la fin du second semestre 2023.

La structure accueille les 659 élèves du collège de Champcueil. A cette rentrée des créneaux ont été ouverts à l'école élémentaire de Beauvais et l'accueil de loisirs de Champcueil, en plus de l'école maternelle et élémentaire « Chancolia ». Les accueils des établissements spécialisés se poursuivent.

Les championnats de France de Twirling bâton ont été programmés sur plusieurs dimanches au cours de la saison 2022/2023. Des matchs de Handball et des compétitions de badminton se sont déroulés entre mars et juin 2022.

Le terrain synthétique intercommunal de Football Romain Desbiey situé sur la commune de Mennecy est mis à disposition des établissements scolaires du territoire ainsi que pour les associations sportives. Il accueille à l'année, près de 1500 élèves du territoire (tous niveaux confondus) et près de 650 adhérents d'associations sportives du Val d'Essonne.

Aquastade du Val d'Essonne

L'Aquastade du Val d'Essonne propose un équipement neuf et moderne, entièrement dédié au sport, aux loisirs et à la détente, tout en assurant l'accessibilité du bâtiment aux personnes en situation d'handicap.

Les 12 et 13 février 2022, le Val d'Essonne Mennecey Aqua Club (VEMAC) et l'Aquastade du Val d'Essonne ont accueilli les Championnats de l'Essonne Hiver de natation organisés par le Comité départemental de natation. La compétition a regroupé 17 clubs essonniers avec un total de 247 participants. Deux nageurs du VEMAC ont été sacrés Champions de l'Essonne au cours du week end : (1ère au 200 m Papillon et 1er au 400 m Nage libre)

Des animations ont été proposées toute l'année : Stages de natation, open games, structures gonflables, comme un poisson dans l'eau, réception délégation Mister France, Halloween, mois du bien être... Toutes ces animations sont indiquées sur le site web de l'établissement et les réseaux sociaux.

Pour faire face à l'augmentation du coût de l'énergie, un plan d'action « sobriété » a été mis en place en octobre 2022.

 **Au total, en 2022, l'Aquastade a accueilli 170 830 visiteurs.**

Il est également à noter que toutes les écoles du 1er et 2nd degré du territoire sont accueillies.



Futur gymnase intercommunal du Val d'Essonne

La CCVE a acté en 2018 la construction d'un gymnase à rayonnement intercommunal sur la commune de Mennecey, financé en partie par le Contrat d'Aménagement Régional (CAR).

Ce gymnase va permettre de répondre au besoin de la dispense de sport du programme de l'éducation nationale des établissements scolaires du second degré et établissements élémentaires de proximité.

Le projet a été pensé avec une **plus-value environnementale**, notamment par un choix d'isolation par un matériau bio sourcé, par l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques mais aussi dans la récupération des eaux grises traitées et la réutilisation des eaux pluviales.

Ce nouveau gymnase se composera de trois salles : 2 salles d'activités de 150 m² chacune, et 1 grande salle omnisport de 1 056 m², avec des gradins pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes. Il permettra la **pratique de diverses activités sportives**, telles que le basketball, le handball, le volley-ball, le futsal, le badminton, la GRS, les arts martiaux, la danse, le tennis de table, la gymnastique ou encore la boxe, ainsi que **l'ensemble des activités sportives scolaires**. Il permettra également, en extérieur, la pratique d'un aménagement innovants, à savoir la Pumtrack, piste de roulement permettant la pratique du VTT, Trottinette, BMX pour débutant ou personne confirmée.

L'année 2022 a permis le lancement de la phase opérationnelle des travaux dont les coûts sont estimés à 5 941 832 € HT.

Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

Afin de lutter contre les inégalités et toutes les formes de discrimination, une délégation dédiée à la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits a été instaurée à l'occasion du renouvellement des instances communautaires en juillet 2020.

Signature de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale

La CCVE promeut l'égalité dans ses politiques publiques mais également en tant qu'employeur. Forts de ses engagements, les élus de la Communauté de communes ont signé, en septembre dernier, la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Cette Charte créée par le Conseil des Régions et Communes offre des outils juridiques et pratiques et permet l'intégration d'un réseau de plus de 1850 municipalités, villes et régions de 36 pays européens.



Mise en œuvre du volet « Politiques publiques » du plan d'action égalité femmes-hommes 2020-2023

Le Conseil communautaire du Val d'Essonne a adopté le 8 décembre 2020 un plan d'action égalité femmes-hommes. Ce plan d'action porte à la fois la politique de ressources humaines portée par la collectivité et les politiques publiques menées sur le territoire intercommunal. Il est articulé autour des trois enjeux suivants :

- Garantir l'égalité professionnelle au sein de la Communauté de communes ;
- Renforcer l'égalité au sein des politiques publiques ;
- Développer une culture commune de l'égalité femmes-hommes.

Le 2^{ème} et le 3^{ème} enjeux ont trait aux politiques publiques menées sur le territoire. L'année 2022 a permis de poursuivre les actions engagées en 2021 avec, notamment, la mise en œuvre d'un partenariat avec l'association Léa Solidarité Femmes et l'organisation d'évènements à l'occasion des journées du 8 mars – journée internationale des droits des femmes – et du 25 novembre – journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. En matière de sensibilisation des scolaires et du grand public, l'association Arkéomédia est intervenue dans six classes de collèges et le Cidff (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) dans six classes de lycée.

Rédaction du volet territorial du rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

En son article 611, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les collectivités territoriales sont, en effet, des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 précise le contenu du rapport. Il comporte deux volets :

- Un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire ;
- Un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Si le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être appréhendé comme un inventaire et un document d'orientation, il est également l'occasion de porter l'égalité femmes-hommes devant l'assemblée délibérante de la collectivité et de contribuer ainsi à un travail plus global de sensibilisation des élus, des agents, et plus largement de la population.

Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Maintenir une cohésion sociale sur le territoire

Afin de recréer ou de renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires, il est nécessaire d'assurer l'amélioration, pour tous, des capacités de bien-être qu'elles soient sociales, économiques, géographiques ou écologiques.

Concrètement, la Communauté de communes du Val d'Essonne s'engage par le biais de l'Espace France Services. Elle agit aussi en faveur des personnes âgées ou en perte d'autonomie, favorise l'accès aux soins et accompagne les jeunes dans leur recherche d'emploi.

Les permanences de l'Espace France Services

Développé par la Communauté de communes du Val d'Essonne, l'Espace France Services a pour mission l'orientation efficace et pertinente des usagers. Elle facilite ainsi la lisibilité des missions de chacun, qu'elles soient assurées par les collectivités, l'Etat, des associations ou d'autres partenaires institutionnels ou privés permettant ainsi une optimisation du service public.

Ouverts à tous, les rendez-vous y sont gratuits et confidentiels.

➔ En 2022, près de 2 200 rendez-vous ont été assurés par les 21 permanenciers des différents organismes et les 3 conseillères de l'Espace France Services.

Au total, ce sont près de 1 200 personnes qui se sont présentées à l'accueil en 2022.

De plus, près de 800 personnes ont utilisé l'espace multimédia mis à la disposition du public afin d'y réaliser différentes démarches administratives. Cet espace est utilisé principalement dans le cadre de recherches internet et pour y effectuer des scans et des impressions de documents.

Enfin, en 2022 l'Espace France Services a remis en place ses ateliers numériques afin de permettre aux publics les plus isolés un temps d'échange et de formation et de lever le frein de l'illectronisme.

Une subvention de la Conférence des financeurs a permis le financement de l'intervention d'un prestataire extérieur pour la mise en place de formations informatiques. Ces ateliers ont pour but d'accompagner le public à la création d'adresse de messagerie, la transmission et réception de mail, la navigation internet, la création d'espaces personnels (CAF, CPAM, Pôle Emploi...).

➔ **Une cinquantaine de personnes ont pu bénéficier de ces prestations.**



Présentation des différentes permanences de l'Espace France Services du Val d'Essonne

ESPACE FRANCE SERVICES
Des permanences et des services à votre disposition sur rendez-vous.

Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parvis des Communes - BP 29
91030 Balancourt-sur-Essonne

01 64 93 76 61
efs@ccvaldessonne.com

Ouverture :
Du lundi au jeudi : 9h-12h / 14h-18h
Vendredi : 9h-12h / 14h-17h30

SOCIAL - SANTÉ

- Maison des Solidarités de Mennecy**
Assistants sociaux, Conseiller RSA.
☎ 01 69 90 64 80
- Centre Départemental de Préventivité et de Santé**
Consultation infirmière de prévention gratuite et confidentielle.
- CRAMIF**
Gestion des dossiers d'accidents du travail, invalidité, maladie...
☎ 01 78 65 31 37
- Union Départementale des Associations Familiales**
Point Conseil Budget pour information, prévention et accompagnement budgétaire.
- Caf**
Accompagnement global et technique expert de la Caf pour les dossiers complexes.
- Lea Solidarité Femmes**
Accueil, écoute et protection pour les femmes victimes de violences.

Action
Offre collective et mutualisée de la mutuelle « Ma Continuance, Ma Santé » pour une couverture santé.

Mutualité Sociale Agricole
Accompagnement aux bénéficiaires.

CPAM
Gestion des dossiers complexes de soins médicaux.

EMPLOI - FORMATION INSERTION

- Conseillère Insertion**
Aide à la réalisation de CV, lettres de motivation, préparation aux entretiens...
- CCI / CMA / Initiative Essonne**
Aides, conseils aux entrepreneurs et accompagnement à la création ou reprise d'activité.
☎ 01 64 93 72 21
- Mission Locale des 3 vallées**
Accompagnement des jeunes décrochés âgés de 16 à 25 ans.
☎ 01 64 93 70 50

JURIDIQUE

- CIDFF**
Service juridique généraliste d'information sur les droits en tout domaine.
- AGE BI**
Service juridique à destination des personnes âgées et de leurs familles. Sur demande.
- Davaux de l'Essonne**
Un avocat vous renseigne sur vos droits et vos recours possibles.
- Médiation familiale UdaF 91**
Accompagnement au dialogue lors de conflits familiaux.
- Conciliateur de justice**
Règlement des différends entre deux parties par des propositions de solutions amiables.

MOBILITÉS - TRANSPORTS

- Essonne Mobilités**
Solutions de transport et conseils en mobilité des personnes en difficulté sociale et/ou professionnelle.

ADMINISTRATION

- DDFP (Emploi)**
Un agent des Finances publiques pour des informations personnalisées.
- Service Public**
Rédaction de courriers et documents divers.
- Espace France Rénov'**
Accompagnement à la rénovation énergétique.
☎ 01 64 98 01 79

Accès aux multimédias

- Espace multimédia**
 - 3 ordinateurs, tablette, scanner et imprimante sur demande (papier non fourni)
 - Accès à Internet / logiciels de bureautique
 - Accès de manière autonome tous les jours
 - Et accompagnement, sur rendez-vous au 01 64 93 76 61
- Les ateliers numériques**
5 ateliers thématiques gratuits pour les débutants (en petits groupes) et 3 ateliers pour aller plus loin.

Actions en faveur de l'accès aux soins

La Communauté de communes du Val d'Essonne poursuit son engagement dans le cadre de sa compétence « politique en faveur de l'accès au soin », notamment par la mise en place de dispositifs en faveur des jeunes médecins, et comme facilitatrice des initiatives locales.

La priorité du territoire reste l'installation de nouveaux professionnels médicaux pour faire face à la prise en charge des nouveaux patients, la diminution des délais de rendez-vous et la lutte contre la désertification médicale des professionnels de santé liée aux départs en retraite.

➔ Dans cette perspective la CCVE a engagé au cours de l'année 2022 la réactualisation du diagnostic santé dans le but d'identifier des solutions concrètes pour accroître l'accès aux soins.

La réalisation de ce diagnostic a été confiée à l'Union Régionale des professionnels de santé-Médecins (URPS) libéraux d'Île-de-France.

Par ailleurs, la CCVE poursuit son soutien auprès des communes pour maintenir l'offre de soins sur le territoire et garantir une cohérence territoriale du maillage de ladite offre. Ainsi, elle propose le versement d'un fonds de concours avec une enveloppe plafonnée à 50 000€.

La Communauté de communes s'inscrit également dans le développement de dispositifs de télémédecine de proximité, une réponse de soins alternative. Un soutien financier est octroyé pour le fonctionnement de la télécabine de Mennecy accessible depuis avril 2020 à l'ensemble des administrés présents sur le territoire de la CCVE.

➔ En 2021, 333 rendez-vous ont été honorés, soit une moyenne de 27,75 rendez-vous/mois avec un taux global de fréquentation de 12.65 %. Plusieurs pistes sont en cours d'exploration pour améliorer sa fréquentation qui demeure faible. L'Espace France Services a également une mission d'accompagnement des usagers dans la prise de rendez-vous sur internet.

Par le biais de ces actions, la CCVE souhaite favoriser l'attractivité du territoire et lutter contre la désertification médicale.

Elle travaille également pour faciliter l'installation des jeunes médecins.

 Une collaboration est en cours avec les acteurs de santé phares du territoire pour faciliter l'hébergement et/ou la mobilité des étudiants en médecine exerçant un stage au sein d'un cabinet médical implanté sur le Val d'Essonne.

Enfin, un partenariat avec la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) du Val d'Essonne et des Deux Vallées est en cours et devrait permettre d'établir un lien de confiance avec les professionnels de santé du territoire.

Actions en faveur des personnes âgées ou en perte d'autonomie

Lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2016, la **Communauté de Communes du Val d'Essonne s'est dotée de la compétence action sociale d'intérêt communautaire**. Dans ce cadre, elle est devenue compétente pour l'action en faveur des personnes âgées ou en perte d'autonomie pour favoriser le maintien à domicile.

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile

Depuis le 1^{er} juillet 2017, la Communauté de communes gère les dossiers de demande de prise en charge, les plannings d'intervention et la facturation.

Le service intercommunal d'Aide à la personne est composé d'une équipe d'intervenantes de 9 agents d'intervention et de 3 administratifs. Il assure les missions suivantes :

- Gestion et coordination des services d'aide au maintien à domicile communautaires
- Coordination, animation et versement des subventions au réseau associatif d'aide à la personne avec les associations qui maillent le territoire du Val d'Essonne :
 - ASAD – Association Santé à Domicile,
 - ASAMDTA – Association de Soins, d'Aide-Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné,
 - ASAMPA – Association Soins Aide-Ménagère aux Personnes Agées.
- Animation et versement d'une subvention au Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) « Orgessonne ».

 En date du 31 octobre 2022, la Communauté de communes du Val d'Essonne a contribué au maintien à domicile de **105 personnes (dont 83 femmes et 22 hommes), pour 8 460 heures d'intervention réalisées au domicile**. La moyenne d'âge constatée est respectivement de 83 et 80 ans.

832 bénéficiaires de prestations d'aide à domicile (dont 596 femmes et 236 hommes) étaient pris en charge par les associations suivantes qui maillent le territoire du Val d'Essonne :

- ASAD (Aides et Soins à Domicile Seine-Essonnes) : 532 personnes dont 135 femmes et 397 hommes, 3 273 heures d'intervention à domicile.
- ASAMDTA (Association de soins, d'aide-ménagère à domicile et de transport accompagné de la région de la Ferté Alais) : 253 personnes dont 166 femmes et 87 hommes, 5 558 heures d'intervention à domicile.
- ASAMPA (Association Soins Aide-Ménagère aux Personnes Âgées) : 47 personnes dont 33 femmes et 14 hommes, 623 heures d'intervention à domicile.
- 255 séniors étaient accompagnés par le CLIC dans les démarches administratives pour l'aide à domicile dont 164 femmes et 91 hommes.

Le rendez-vous des aidants

➔ En 2022, du 16 au 20 mai, a eu lieu le premier rendez-vous des aidants.

Un programme d'interventions de professionnels spécialisés (conférence, temps de paroles), des ateliers bien-être (nutrition/cuisine, naturopathie, sophrologie) et de nombreuses informations (démarches administratives, informations générales, sécurité au domicile, accès au droit, portage de repas), ont été proposés aux familles du Val d'Essonne, en accès gratuit.

Des prestataires de l'aide à domicile, des partenaires du secteur social, des professionnels spécialisés s'étaient mobilisés pour répondre aux différents besoins exprimés et recherchés par les aidants pour faciliter le maintien à domicile de leurs proches. Les personnes présentes ont pu trouver des solutions pour des situations particulières. Les échanges au sein des différentes sessions ont été très constructifs.

Accompagner les jeunes dans la recherche d'emploi et la formation

Depuis la prise de compétence insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en 2009, la Communauté de Communes du Val d'Essonne travaille avec la mission locale des 3 Vallées (ML3V).

La ML3V a pour objectif d'assurer l'accueil, le suivi et l'accompagnement personnalisé des jeunes Val d'Essonnais de 16 à 25 ans en recherche d'insertion sociale et professionnelle. Elle intervient dans les domaines de la recherche de formation, d'emploi, la santé, le logement, la mobilité et les démarches juridiques.



Le rattachement des 21 communes du territoire à la ML3V est effectif depuis le 1er janvier 2018, avec une antenne locale inaugurée le 8 octobre 2018 sur la Communauté de Communes du Val d'Essonne située 1, rue de l'Aunette à Ballancourt s/Esso

L'équipe sur place pour accueillir le public est composée :

- D'une assistante d'accueil ;
- De deux conseillers d'insertion socio-professionnelle « CISP » ;
- D'un chargé de relation entreprises « CRE ».

Une permanence délocalisée sur la commune de Mennecy vient renforcer le service en place sur l'antenne locale, favorisant ainsi un service de proximité pour les jeunes.

L'antenne locale a pour vocation de favoriser un meilleur captage du public jeune présent sur le territoire. Des ateliers collectifs, un accompagnement individualisé et des rencontres avec les partenaires sociaux, des employeurs y sont programmés.

➔ 637 jeunes âgés de 16 à 25 ans ont été accompagnés en 2022.

Enfin, il est à noter que la CCVE organise courant Mars un Forum "Objectif Jobs Jeunes" en partenariat avec la ML3V et Pôle emploi depuis 5 ans. Cette action favorise le rapprochement entre les jeunes qui se lancent sur le marché de l'emploi et les employeurs du territoire. Depuis 5 ans, l'évènement « Objectif Jobs Jeunes » a réuni près d'une centaine de dirigeants et recruteurs, et plus de 450 jeunes.

Assurer une équité territoriale

Le terme d'équité territoriale désigne une configuration géographique qui tend à assurer à tous les mêmes conditions d'accès aux biens et aux services d'intérêt général, qu'il s'agisse des infrastructures de transport, de l'accès aux services sociaux et de santé, à l'éducation ou à la culture.

Accompagnement des communes lauréates du programme « Petites Villes de Demain »

En septembre 2020, le dispositif national Petites Villes de Demain (PVD) a été lancé. Ce programme vise la revitalisation et notamment l'amélioration de la qualité de vie dans les petites centralités, par des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique. Il a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser les moyens de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

 Au début de l'année 2021, les communes de La Ferté-Alais et Ballancourt-sur-Essonne ont été déclarées éligibles avec portage par la Communauté de communes du Val d'Essonne.

Trois pôles urbains définissent en effet le territoire du Val d'Essonne par la présence d'équipements structurants, de services commerciaux et de proximité : Mennecy, Ballancourt-sur-Essonne et La Ferté Alais. Toujours attractives mais en légère perte de vitesse, ces deux dernières communes connaissent aujourd'hui une dynamique démographique plus modérée, avec une perte de population sur le pôle urbain de La Ferté Alais (cf. bilan SCOT).

Ces deux pôles de centralités présentent des signes de vulnérabilité mais restent cependant toujours importants dans l'équilibre territorial :

- Pour mailler l'activité économique principalement concentrée au Nord du territoire, tout particulièrement dans les pôles urbains. Le pôle urbain du sud, Ballancourt et La Ferté Alais, étant moins développé.
- Pour renforcer l'offre en équipements et la qualité des espaces publics, engagé notamment la définition des enjeux et orientations communales dans le cadre du réaménagement du cœur de bourg de Ballancourt-sur-Essonne, la requalification du centre-bourg et des rues commerçantes de La Ferté-Alais
- Pour assurer la présence commerciale de proximité : les trois pôles structurants, Mennecy, Ballancourt-sur-Essonne et La Ferté-Alais concentrent plus de la moitié de l'offre totale en commerces de proximité, complétée par des marchés non sédentaires. Les communes du sud et une partie de l'est du territoire sont quant à elles dépourvues de commerces.

Dans le cadre de ce programme, le comité de pilotage de lancement de l'Etude de revitalisation des centres-bourgs de Ballancourt-sur-Essonne et La Ferté-Alais et de préfiguration d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec la commune centre de Mennecy s'est tenu le jeudi 20 octobre 2022 à la CCVE.

Autour du sous-préfet d'Etampes, M. Sinagoga et Président de la CCVE, M. Imbert, les communes de Ballancourt-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Mennecy, ont validé le phasage de l'étude avec les diagnostics multithématiques à établir.

Signer un contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont prévus par une circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 afin que chaque territoire traduise dans un contrat avec l'État ses ambitions en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Le périmètre constitué des deux communautés de communes du Val d'Essonne (CCVE) et des Deux Vallées (CC2V) est apparu pertinent à l'État pour l'élaboration d'un CRTE. Ils représentent 36 communes : 21 de la CCVE et 15 de la CC2V ; 80 250 habitants : 61 700 sur la CCVE et 18 550 sur la CC2V.

Ces deux territoires revêtent une forte identité agricole, environnementale, patrimoniale et culturelle. Les 2/3 des communes sont membres du PNRGF. Leur développement est structuré par l'Essonne et le RER D (7 gares) et articulé autour de morphologies urbaines variées entre ruralités et pôles urbains.

Le CRTE 2021/2022 s'articule autour de 3 grands axes stratégiques :

- Conforter le développement économique du territoire par le soutien à de « nouvelles » filières et des aménagements durables ;
- Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique par la préservation et la gestion économe des ressources du territoire et des conditions de mobilité plus durables ;
- Renforcer la cohésion territoriale par l'amélioration de l'offre de services publics, marchands, de loisirs et la revitalisation des centres bourgs.

Aménager et gérer les aires d'accueil pour les gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Essonne, acté en avril 2019, prévoit sur le territoire de la CCVE, en plus des 44 places créées sur les 3 aires d'accueil des gens du voyage de Ballancourt-sur-Essonne, Itteville et Mennecy, 1 aire de grand passage (150 à 200 caravanes) à ouverture estivale dont l'emplacement, sur le territoire de la Communauté de communes, reste à identifier.

Les aires d'accueil des grands passages ont pour objectif de répondre aux besoins d'accueil des groupes de grande taille qui voyagent à l'échelle régionale et nationale dans des conditions propres à satisfaire les attentes à la fois des voyageurs et des collectivités locales.

L'année 2022 aura permis de réaliser une étude du potentiel foncier public disponible sur le territoire de la Communauté de communes afin de définir des emplacements de ce futur équipement. **Une restitution de cette étude doit être réalisée en janvier 2023 en bureau communautaire.**

Concernant les aires d'accueil des gens du voyage :

- 20 places de courtes durées ont été créées sur l'aire d'accueil de Mennecy conformément au schéma précédent ;
- 24 places de longue durée contre 22 demandées dans le schéma précédent ont été créées.

Le taux de création du nombre de places sur le territoire de la CCVE **représente donc 105% par rapport aux exigences de l'ancien schéma directeur.**

Pour l'année 2022, les taux d'occupation prévisionnel annuel (arrêtés au 31 octobre 2022) des aires d'accueil sont les suivants :



- **Ballancourt-sur-Essonne : 74,95 % ;**
- **Mennecy : 71,04 % ;**
- **Itteville : 61,67 %.**

Enfin, il est à noter qu'un rapport d'activité sur les aires d'accueil des gens du voyage est produit chaque année. En 2022, le document portant sur l'année 2021 a été présenté en Conseil communautaire le 12 avril 2022.

Favoriser l'accessibilité du territoire

La construction de la desserte du Val d'Essonne

Le secteur du Val d'Essonne connaît des problèmes de trafic, en partie liés à un accès difficile sur l'autoroute A6. Cette zone péri-urbaine, à l'articulation du front sud de la métropole parisienne et des espaces encore ruraux du sud-est essonnien, est amenée à se développer, avec plusieurs projets d'urbanisation, à vocation d'habitat ou économique, prévus à court, moyen ou long terme. **Or, la RD 191, qui structure sur ce territoire le réseau routier départemental, connaît d'ores-et-déjà des problèmes de saturation.**

Après concertation sur le devenir de la RD 191 entre les différents acteurs et le Département, **un schéma de principe d'une Desserte du Val d'Essonne a été approuvé** avec les parties prenantes, à savoir, la CCVE et la CASE (aujourd'hui fusionnée et devenue l'agglomération Grand Paris Sud).

Ce schéma a pour objectif de développer un réseau routier lisible, permettant au secteur d'exprimer ses potentialités urbaines et économiques facilitant l'accessibilité du Sud Essonne aux pôles d'activités du Nord du Département, tout en délestant les RD 191 et 153 du trafic de transit.

Dans ce cadre, une première tranche de la Desserte du Val d'Essonne a été réalisée sur le territoire de la Commune du Coudray-Montceaux, la desserte de la ZAC des Haies Blanches depuis l'A6. Une deuxième tranche est en cours de mise en œuvre par le Département et la CCVE, permettant d'assurer la desserte des ZAC de Montvrain II à Menecy et de la Plaine St-Jacques à Ormoy.

➔ L'année 2022 aura permis :

- Pour la seconde tranche de la Desserte du Val d'Essonne sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes :
 - La finalisation des travaux avec l'ouverture de ce second tronçon au public.
- Pour la dernière tranche de la Desserte du Val d'Essonne, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de l'Essonne :
 - De continuer les études permettant notamment de prendre en compte les mutations récentes du territoire concerné par la desserte portées par le CD 91 ;
 - D'approfondir les tracés identifiés lors du comité des financeurs du 18 janvier 2021.



Développement basé sur des modes de production et de consommation responsables

Soutenir l'économie locale et les initiatives durables

Pour contribuer au respect de l'environnement et à l'épanouissement de chacun, de nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services ainsi que de nouvelles approches techniques et sociales sont nécessaires. Pour atteindre cette finalité, la Communauté de communes du Val d'Essonne agit avec le dispositif des Vitrites du Val d'Essonne, en favorisant le développement de l'entrepreneuriat et par le biais d'un fonds de concours et d'un appel à projet dédiés au développement durable.

Les Vitrites du Val d'Essonne (VDVE)

La crise engendrée par la COVID-19 a fortement fragilisé le tissu économique local, et en particulier les commerces de proximité et les producteurs locaux. Ces derniers ont d'importants besoins en matière de visibilité et de développement commercial.

Suite au vote du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2020 pour l'adhésion à la Fédération Nationale des Centres Ville (FNCV), **la CCVE a créé en 2021 les Vitrites du Val d'Essonne (VDVE)** offrant ainsi aux commerçants, artisans et producteurs locaux un site internet et une application mobile, permettant aux habitants du territoire de consommer local, en quelques clics seulement.

➔ **Près de 180 entreprises locales** sont inscrites et peuvent ainsi promouvoir leurs produits et leurs bons plans auprès de leurs clients en diffusant des photos et des informations mises à jour en temps réel.

Opération « chèques cadeaux »

Afin de compléter le dispositif « Vitrites du Val d'Essonne, la CCVE propose aux commerçants et producteurs locaux adhérents **la mise en œuvre d'une opération chèques-cadeaux de décembre à mars.**

L'objectif est de renforcer le « consommer local », donner davantage de visibilité aux participants pour ainsi booster leur chiffre d'affaires, en englobant la période des fêtes de Noël et les soldes d'hiver. C'est également un moyen de développer l'image du site et de l'application VDVE.

➔ En 2022, 30 000 chèques-cadeaux dont 2 700 gagnants, répartis dans les 94 commerces partenaires ont été distribués.

L'opération, toujours en cours, permet cette année des gains de 10 à 50€. Elle prendra fin le 31 mars 2023.

Bilan 2021 :

- 20 000 chèques-cadeaux dont 2 000 gagnants, répartis chez les 65 commerçants participants.
- 1466 chèques-cadeaux utilisés sur les 2 000 gagnants soit 73,3% des tickets, répartis comme suit :
- 1091 chèques de 20€ soit 73%
- 215 chèques de 30€ soit 72%
- 120 chèques de 40€ soit 80%
- 41 chèques de 50€ soit 82%

➔ **Un total de 35 090€ soit 73.87% de l'enveloppe des 47 500 € de l'opération.**

En tout, 65 commerces qui ont participé à l'opération.

Développement de l'entrepreneuriat

Accompagnement des créateurs d'entreprise

En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Essonne (CCIE), la CCVE propose un parcours d'accompagnement et de formations aux créateurs d'entreprises afin de leur apporter des bases juridiques et comptables solides ainsi qu'une connaissance du territoire, des réseaux locaux et des possibilités d'implantation.

L'objectif est de pouvoir détecter des projets à potentiel, de les suivre et aboutir à la création d'entreprises viables dans le temps.

Ainsi, le dispositif « **Entrepreneur#Leader** » est déployé au sein des locaux de la CCVE et se décline par un atelier collectif "3,2,1 Créer" d'une part et l'accompagnement individuel d'une quinzaine de créateurs d'autre part.

Afin d'adapter l'offre territoriale à l'évolution des besoins des entrepreneurs du Val d'Essonne, la Chambre des Métiers et des Arts de l'Essonne (CMAE) et la CCVE ont convenu de mettre en place un plan d'actions reposant sur « Les rendez-vous de l'entrepreneuriat ». L'objectif est de mettre en place 3 ateliers collectifs d'une demi-journée dédiés à la création d'entreprise sur la durée de la convention ayant pour thème :

- Les bases de la Micro entreprise,
- Préparer son étude de marché
- Préparer son prévisionnel d'activité

 **En 2022, près d'une dizaine d'artisans ont été accompagnés.**

Formation et accompagnements des dirigeants

Afin d'accompagner au mieux les entreprises artisanales du territoire durant la crise sanitaire, la CCVE et la CMAE ont convenu le déploiement d'une session « **Booste ta Boite** » sur le territoire.

Il s'agit d'un parcours de formation délocalisé sur les territoires, composé de cinq journées non consécutives, à destination des artisans et dirigeants de TPE/PME. Ce parcours permet de répondre au besoin de formation des dirigeants, mais il permet également de réseauter tout en montant en compétence, selon le programme suivant :

- Développement commercial (2 jours) ;
- Développement numérique et digital (3 jours).

Avec la CCI Essonne, il a été convenu de poursuivre le déploiement de « **Rebond CCVE** » pour accompagner les dirigeants et commerçants durant la crise. Il se traduit par un programme de formations destinées à répondre aux besoins des dirigeants dans la gestion quotidienne de leur activité et à renforcer leurs compétences et le développement de leur entreprise :

- Piloter les finances de son entreprise ;
- Prospection commerciale : gagner de nouveaux clients ;
- Réaliser son document unique ;
- Maîtriser son temps et son efficacité ;
- Répondre aux marchés publics.

CCI France, associée à CMA France pour la cible des artisans, ont assuré des actions d'intervention pour accompagner les commerçants et artisans dans leurs transitions numérique et écologiques. Il s'agit « d'intégrer le numérique/l'écologie dans le quotidien du chef d'entreprise ».

 **En 2022, près de 70 chefs d'entreprises ont été accompagnés.**

La CCVE, engagée dans le Développement Durable, a été la première collectivité d'Ile de France à organiser une **conférence sur l'approche globale de la transition écologique des entreprises en partenariat avec la CMA IDF** ! Cette conférence a permis d'aborder des sujets complexes de manière concrète et pratique pour les TPE et PME. Les échanges entre participants et avec les intervenants (institutionnels ou entreprises témoignant) ont été riches et nombreux.



Le prêt d'honneur/prêt croissance

Depuis 2013, la CCVE soutient et travaille en collaboration avec l'association départementale Initiative Essonne. Son objectif est de **déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE.**

Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel et par l'accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assuré gracieusement. Les bénéficiaires sont les porteurs de projets de création, les porteurs de reprise d'entreprise ainsi que les dirigeants d'entreprises ayant moins de 7 ans d'activité dans le cadre de leur développement. **Le prêt d'honneur d'Initiative Essonne est un prêt personnel pouvant aller jusqu'à 75 000 € sans intérêt et sans demande de garantie, consenti pour une durée maximale de 5 ans.**

Enfin, un prêt "santé" pouvant aller jusqu'à 50 000 € a été créé afin d'aider les professionnels de ce secteur.

➔ **En 2022, Initiative Essonne a validé 13 projets en comité pour un montant total de 83 000 €, entraînant la création de 16 emplois.**

L'organisation d'animations et d'actions de mise en réseau

Pour favoriser le développement des entreprises, la CCVE propose aux dirigeants plusieurs actions d'animations et de mise en réseau, ainsi que des rendez-vous thématiques, en soutenant notamment les réseaux d'entreprises. Ces réseaux remplissent un rôle important pour les TPE et PME du territoire en apportant soutien, communication aux entreprises et permettent de rompre l'isolement du chef d'entreprise, facteur primordial de pérennité.

Fête des entreprises

(Entreprises à la Rencontre de vos voisins, en partenariat avec la CCI Essonne)

Ce rendez-vous annuel a pour vocation de permettre aux entreprises du territoire de faire connaissance, de développer leur réseau et de faire du « business de proximité ». Le thème de cette édition était la cohésion d'équipe, une qualité essentielle pour le bon développement d'une activité.

Ce sont près de 150 participant.es, entreprises du territoire et partenaires qui ont pu participer à des ateliers de cohésion d'équipe au sein du Parc de Villeroy à Mennechy.

Fonds de concours Développement durable

Afin d’accompagner les communes dans la transition énergétique et écologique, d’encourager l’émergence de projets innovants et de renforcer l’identité durable du Val d’Essonne, la **Communauté de communes a mis en place un fonds de concours dédié au développement durable.**

➔ Pour ce fonds de concours, en 2022, l’enveloppe allouée était de 25 000 € par an, avec un montant par projet communal limité à 5 000 € maximum.

Quatre projets ont été déposés et se sont vus octroyés une aide par la CCVE, il s’agit :

- Du projet de végétalisation de la cour d’école Jean Jaurès – Commune d’Itteville – Montant du projet : 198 174,10 € HT - Aide sollicitée : 5 000 € ;
- Du projet de remplacement d’une chaudière à fioul par une pompe à chaleur – Commune de Vert-le-Grand - Montant du projet : 34 292 € HT - Aide sollicitée : 5 000 € ;
- Du projet de rénovation des éclairages de la salle omnisport du Gymnase Roger Bambuck – Commune de Vert-le-Petit – Montant du projet : 24 810 € HT - Aide sollicitée : 5 000 € ;
- Du projet de rénovation de la salle du conseil municipal et des mariages – Commune de D’Huison-Longueville – Montant du projet : 33 142,52 € HT - Aide sollicitée : 4 793,10 € ;

➔ Globalement, sur la totalité de l’enveloppe dédiée au fonds de concours Développement durable, 19 793,10 € ont été consommés.

Appel à projet « Développement durable »

En 2022, afin d’accompagner les associations dans la transition énergétique et écologique, la Communauté de Communes du Val d’Essonne a de nouveau proposé un appel à projets.

A destination des associations dont le siège est situé géographiquement sur le territoire de la Communauté de Communes, cet appel à projet concerne les actions de sensibilisation, valorisation et prévention en lien avec les thèmes suivants :

- Gestion écologique des espaces verts et de nature, végétalisation et perméabilisation des villes, valorisation des patrimoines naturels et paysagers ;
- Adaptation au changement climatique et préservation des ressources (eau, énergie, ...), éco-mobilité ;
- Prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réparation, recyclage ;
- Agriculture dont jardins familiaux, partagés pédagogiques et d’insertion et alimentation durable.

L’enveloppe globale allouée pour l’année 2022 était fixée à 6 500 €. Le taux de subvention était de 50 % maximum du montant des dépenses engagées, dans la limite de à 3 250 €.

➔ 4 associations, dont les projets sont détaillés ci-dessous, ont déposé un dossier et ont obtenu un avis favorable du Conseil communautaire.

Association	Projet	Budget total de fonctionnement	Aide attribuée	Autres subventions	Reste à charge
ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DE L'ESPACE CHAMPOREUX	Sensibilisation à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique	1 635 €	800 €	0 €	835 €
ASSOCIATION « J'AI HATE LIES »	Organisation d’une journée « j’ai hâte liés » le 20 novembre 2022 (bourse au vélo et ateliers sur les thèmes du recyclage, de la cuisine et de savoir-faire manuels)	2 080 €	1 040 €	0 €	1 040 €
COMPAGNIE PYXIS	Création d’un spectacle végétal, drôle et poétique	74 850 €	2 330 €	25 500 €	47 020 €
VIR’VOLT	Ateliers et bioconstructions, Education interculturelle à l’Environnement	63 550 €	2 330 €	54 000 €	7 220 €

Soutenir le développement d'une agriculture durable et la consommation de produits locaux

Différents enjeux agricoles et alimentaires ont été identifiés et ont donné lieu au développement de travaux et d'actions sur les aspects suivants :

- Sensibiliser les citoyens aux enjeux agricoles et inciter à consommer local ;
- Faciliter l'accès à une alimentation locale et de qualité sur le territoire ;
- Promouvoir le développement d'une agriculture résiliente et préserver les ressources naturelles ;
- Protéger le foncier agricole et favoriser le renouvellement générationnel ;
- Apporter du soutien à la gestion des grands projets d'aménagement agricoles.

Fin 2021, le recrutement d'une chargée de développement et d'innovation agricole a permis à la CCVE d'approfondir le diagnostic agricole mis en œuvre dans le cadre du SCOT-PCAET, et d'initier une étude sur les aspects alimentaires (restauration collective, habitudes alimentaires).

Le diagnostic agricole a été présenté en commission développement durable en mars 2022.

Développement d'actions en faveur d'une agriculture et d'une alimentation durable

➔ En termes de sensibilisation, la CCVE a développé différents supports de communication, afin d'informer et de promouvoir la consommation de produits locaux. Peuvent être cités :

- La création d'une carte interactive des producteurs de la CCVE et des points de vente locaux ;
- Un dépliant "Mangez Local" distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la CCVE ;
- La création de vidéos « Zoom local », mettant en avant le maraichage, l'arboriculture et des points de vente en circuit court sur la CCVE. Elles sont visibles sur le site Internet de la Communauté de communes ([ICI](#) et [ICI](#)).
- La mise en place d'une rubrique Agriculture sur le site internet de la CCVE ;
- La création d'une rubrique Zoom Local sur Facebook (mêlant tourisme, agriculture et développement durable).

Il a aussi semblé important de développer des événements et animations d'échange autour des enjeux agricoles, lors de dates importantes pour les secteurs du développement durable et de l'agriculture (journée de la biodiversité, fête de la nature, semaine du développement durable...).

➔ Afin de travailler au développement des circuits de proximité, favoriser l'accessibilité à une offre alimentaire locale et contribuer à la structuration de filières, la CCVE a pu :

- Soutenir des porteurs de projets (boutiques de produits locaux) pour l'obtention de financements et sur des aspects de communication.
- Mettre en lien des agriculteurs avec la restauration collective locale.
- Organiser un système de livraison hebdomadaire de paniers de produits locaux à la CCVE.
- Approfondir le diagnostic sur les aspects de précarité alimentaire (en lien avec les associations et organisations locales) : L'objectif était d'identifier les réseaux qui agissent au niveau local, de récolter des données sur la précarité alimentaire de la CCVE, et de comprendre comment les habitants du territoire en situation de précarité alimentaire font pour se nourrir convenablement.

Des recherches bibliographiques ont été menées, ainsi que des entretiens avec les acteurs locaux (CCAS, Maison des Solidarités, Restos du cœur, épiceries solidaires et autres associations). Il ressort que de deux communes de la CCVE sont à “surveiller” selon des indicateurs d’accessibilité à l’offre alimentaire, de santé, et de risque de grande précarité : Ballancourt-sur-Essonne et la Ferté-Alais. Par ailleurs, près de 400 personnes bénéficient des initiatives de solidarité alimentaire via les Restos du Cœur et épiceries solidaires du territoire, un nombre en augmentation.



➔ Au sujet de l’enjeu de préservation des ressources et du soutien à la mise en œuvre de pratiques agricoles durables, la CCVE a pu travailler sur :

- Le suivi des actions de préservation de la biodiversité des agriculteurs locaux : bio, Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC), Haute Valeur Environnementale (HVE)...
- L’identification des partenaires associatifs d’intérêt pour soutenir la transition agroécologique et la proposition d’actions à développer (Association Pour une Agriculture du Vivant (PADV), Groupement des Agriculteurs Biologiques d’Île-de-France (GAB)).
- La rencontre des acteurs de filières à bas niveau d’intrants et la planification d’une réunion avec les agriculteurs et les acteurs de la gestion de l’Aire d’Alimentation de Captage de l’Hurepoix, pour définir un plan d’action pour la préservation de la ressource en eau.

➔ Afin de prendre en considération les enjeux de préservation du foncier agricole et de transmission des exploitations sur le territoire, les missions suivantes ont pu être effectuées :

- Rencontre des acteurs du foncier (SAFER, Agence des Espaces Verts (AEV), Etablissement Public Foncier d’Île-de-France, Cellule foncière Sésame).
- Identification du foncier agricole communal grâce à l’outil Vigimitage.
- Projet de sollicitation des agriculteurs de 55 ans et plus, pour les accompagner si besoin la transmission et cartographier le foncier agricole disponible à court et moyen terme – via une convention avec la chambre d’agriculture.

➡ Les grands projets d'aménagement en lien avec l'agriculture ou l'alimentation ont fait l'objet d'une attention particulière :

- La CCVE a participé aux instances de la Ferme de l'Envol, et mis en lien l'exploitation avec des acteurs de la restauration locale.
- Un travail sur le développement d'un pôle d'innovation agricole sur le site de la ferme de Bressonvilliers a été accompli, en lien avec les services de l'Etat et la CAIRDF.
- Les agriculteurs s'installant sur le site de l'ex DGAC à Chevannes ont été valorisés via différentes communications et l'organisation d'un chantier participatif avec Terre de Liens.
- La CCVE veille par ailleurs à s'impliquer dans le projet de légumerie du département de l'Essonne, afin que l'initiative puisse bénéficier aux agriculteurs et à la restauration collective locale.

Lancement d'une démarche de Plan Alimentaire Territorial

Afin de fédérer les acteurs locaux autour de projets en lien avec l'agriculture et l'alimentation, il a semblé pertinent de réfléchir au développement d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT). En effet, le diagnostic agricole et alimentaire révèle des enjeux à prendre en considération de manière collective, des structures engagées dans la transition agricole et alimentaire et un territoire propice au développement d'une nouvelle réciprocity urbain-rural. En outre, différentes collectivités voisines travaillent actuellement sur des projets de ce type, et il serait intéressant d'étudier les synergies et possibilités de mutualisation.

Issus de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, **les PAT sont des projets multi partenariaux et transversaux**, ayant pour objectif **d'accélérer la transition agricole et alimentaire, favoriser l'autonomie alimentaire des territoires, et développer une alimentation de qualité accessible à tous**. Ils peuvent bénéficier d'un label spécifique et de financements via des dispositifs régionaux et nationaux.

➡ Le diagnostic et la méthodologie pour développer un tel projet ont été présentés en instances communautaires, puis **le lancement d'une démarche de PAT a été approuvée par délibération le 27 septembre 2022**.

Une phase de **concertation** sera initiée au printemps 2023. Elle permettra de définir les actions prioritaires à mettre en place pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires locaux, ainsi que les moyens humains et financiers à y dédier. Il est prévu de solliciter l'aide d'un bureau d'études spécialisé dans la concertation des PAT, afin d'animer des groupes de travail ciblés et réunions publiques dynamiques et engageantes.

Des **fiches actions** relatives aux projets à mettre en œuvre constitueront la **feuille de route** du PAT, sur laquelle il sera possible de délibérer en décembre 2023.

En parallèle, **la CCVE monté un dossier de réponse à l'appel à projet du Plan National pour l'Alimentation 2023**, afin de prétendre à l'obtention de **financements** pour la réalisation de son PAT et d'obtenir une **labellisation** du projet au niveau 1 (relatif aux PAT émergents), pour une durée de 3 ans. Les résultats seront diffusés d'ici mars 2023.

Intégrer une dimension durable dans
les grands projets

Le site des Casernes et la ferme de Bressonvilliers sur l'ex BA 217

Le site des Casernes est une friche de 12,5 hectares à cheval sur Leudeville et Vert-le-Grand. Les études menées par la CCVE ont confirmé l'opportunité de développer une activité économique sur cette unité foncière de 12,5 hectares.

Cependant, bien que faisant partie du périmètre de l'ex BA 217, le site des Casernes autrefois, base de vie des militaires, souffre d'un manque d'accessibilité. Plus globalement, les études réalisées sur le secteur ont identifié les axes est-ouest et nord-sud desservant entre autres le site des Casernes, comme des axes d'enjeux, qui après une valorisation seront vecteur de réussite globale de la reconversion de l'ex BA 217.

En termes de développement durable, les enjeux consistent à garantir une accessibilité en limitant l'artificialisation des sols et de créer une vitrine à forte valeur ajoutée dans le domaine de l'agriculture, en complétant l'implantation d'exploitations agricoles par une dimension technologique et d'innovation. Le site fait l'objet d'un projet ambitieux, qui ne doit pas être un projet d'agriculture traditionnelle, mais doit faire l'écho à un cluster campus à vocation régionale en cours d'étude par la CCVE.

Ce projet fera intervenir différentes composantes et notamment :

- Conserver une partie élevage et cultures et créer des passerelles pour tester l'innovation,
- Une partie des bâtiments existants pourra être convertie en incubateur de start-up qui seront domiciliées sur site. Il faut donc développer les facteurs d'attractivité pour attirer des start-ups : des services dédiés, un immobilier, des laboratoires.

Une vitrine de l'innovation avec :

- Une implantation d'agriculteurs qui s'engagent en faveur de l'innovation / expérimentation,
- Un volet innovation et vitrine en s'appuyant sur les bâtiments existants,
- Un volet R&D et expérimentation, complémentaire à l'élevage,
- Un volet nutrition (lien avec les cantines du territoire, les agriculteurs locaux, les habitants...).

La ferme de l'Envol, à cheval sur les deux intercommunalités, projet de ferme agroécologique s'inscrit dans un projet plus global. Il correspond à l'ex-INRA qui représente 190 hectares et qui font actuellement l'objet de nombreuses réflexions avec la DDT, la chambre d'agriculture, la CCVE, CDEA et les communes concernées notamment pour stabiliser un plan d'action. Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé par la DDT afin de sélectionner trois agriculteurs exploitants dans le cadre du projet d'innovation agricole.

Projet « Lodges » de Saint-Vrain

Un projet d'hébergement touristique est porté par un prospect privé sur la commune de Saint-Vrain. Le projet actuel prévoit, dans un environnement préservé, 250 hébergements et un restaurant sur un positionnement luxe.

Le plateau de l'Ardenay

Le Plateau de l'Ardenay représente 370 ha dont 74 ha correspondent à l'emprise de l'aérodrome Jean Baptiste Salis, comprenant notamment la piste, les hangars, le musée, le restaurant, les parkings, le studio cinéma, la quinzaine d'entreprises, le site de paintball, des habitations.

Le site présentant également une importante richesse naturelle, avec notamment un Espace Naturel Sensible, le potentiel de valorisation notamment touristique de ce site est incontestable. Une étude de faisabilité a permis de définir un projet de développement et de valorisation du site de l'Ardenay.

Les problématiques soulevées dans le cadre de ce projet sont principalement la desserte en transports en commun via la gare de la Ferté-Alais la gestion des conflits d'usages avec les zones résidentielles proches existantes et projetées et la gestion des espaces naturels sensibles pour un développement cohérent et respectueux de l'ensemble d'implantation.

Projet de pôle agro naturel de Chevannes :

Un projet est en cours de réflexion sur le devenir du site de 109 ha, propriété de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) à Chevannes (91), qui a fait l'objet d'un appel à candidature de la SAFER en août 2019 et pour lequel le projet de l'association Foncière « Terre de Liens » a été retenu. La SAFER, la CCVE et les communes concernées travaillent actuellement sur l'émergence d'un projet de préservation des espaces naturels et de réimplantation de jeunes exploitants en agriculture biologique. Le Département anime, sur ce site, la mise en place d'un pôle « agrinaturel et écotouristique » depuis plusieurs années. Le projet proposé à l'heure actuelle a pour objectifs de permettre la préservation des spécificités environnementales et écologiques du site tout en y développant une agriculture durable et de proximité. L'ensemble des productions serait commercialisé en circuit court : AMAP, marché, restauration pour les écoles et les collèges du sud Essonne et ouverture d'une boutique à la ferme.

La densification des ZAE

Les éventuels développements complémentaires sur les zones commerciales ou d'activités économiques existantes seront conditionnés à des objectifs forts de requalification, dans une ambition globale de gain de qualité et de revalorisation de l'image du territoire.

Sur le territoire du Val d'Essonne, on trouve des zones commerciales ou d'activités économiques vieillissantes qui perdent en attractivité par rapport aux nouvelles zones commerciales qui se sont développées à proximité. Les friches commerciales tendent à se développer, les locaux vacants ne trouvant bien souvent plus preneur lors de la cessation d'activité.

Au même titre que les zones d'activité vieillissantes du territoire, il convient donc de privilégier la modernisation de ces espaces avant d'envisager de créer de nouveaux espaces commerciaux qui renforceront le taux de vacance sans les espaces existants.

Cela suppose de veiller à limiter les possibilités d'urbanisation à des fins commerciales et inciter les investisseurs à concevoir des projets de développement commercial dans une logique de requalification de l'existant.

Favoriser l'accès au numérique

La crise sanitaire a mis en exergue l'enjeu d'accès de tous les citoyens et tous les territoires au numérique, tant en matière d'infrastructures que de nouveaux usages. Pour autant, rendre le numérique plus responsable constitue aujourd'hui une attente forte avec deux principaux enjeux : la maîtrise de l'empreinte environnementale du numérique et l'utilisation du numérique comme levier au service de la transition écologique.

Déploiement des réseaux à très haut débit

Le déploiement des réseaux à très haut débit (THD) en fibre optique représente un enjeu d'aménagement du territoire très important. Il constitue un levier pour la compétitivité des entreprises et un outil essentiel contribuant au développement de services innovants.

En 2015 et 2016, la CCVE a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) « Essonne Numérique » en charge du redéploiement du SDAN en Essonne et étudié avec l'ensemble des communes le phasage de réalisation de ce déploiement.

Dans ce cadre, la couverture numérique du territoire s'est faite selon un scénario progressif de « mix technologique » avec un déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (ou FttH) et la Montée en Débit (MeD) qui permet de répondre de manière ponctuelle aux situations les plus défavorisées au regard des critères techniques et financiers établis en lien avec les EPCI et communes concernés.

Le déploiement de la fibre sur le territoire du Val d'Essonne était est prévu en 4 jalons qui sont échelonnés jusque fin 2021.

Vote du Plan numérique intercommunal

La Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) a entrepris une réflexion sur la transformation numérique de son territoire depuis 2016, d'abord dans le cadre du regroupement avec 7 autres EPCI et le département de l'Essonne au sein du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Essonne Numérique, puis en participant en 2018 à l'élaboration du Schéma Directeur des Usages et Services Numérique (SDUSN) du Département porté par le SMO Essonne Numérique.

Parallèlement, depuis 2020, la CCVE a engagé la mutualisation de fonctions et de compétences sur les sujets numériques, entre les différentes communes qui la composent.

Le Plan Numérique Intercommunal, voté en juin 2022, a été conçu dans le cadre d'une démarche collaborative en deux étapes :

- Des ateliers de co-construction ont été menés avec les agents et élus de la CCVE et des communes membres ;
- Dans un second temps, une consultation en ligne a été lancée plus largement et ouverte à l'ensemble de la population du Val d'Essonne.

 10 actions en lien avec les 3 enjeux numériques du territoire ci-après ont été définies :

- Le numérique au service des usagers ;
- L'accélération de la transformation digitale des collectivités ;
- Le numérique pour répondre aux défis du développement durable.

Elaboration d'une stratégie numérique responsable

L'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France prescrit aux communes de plus de 50 000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'élaborer, au plus tard le 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne s'est engagée dans une démarche Numérique Responsable dans le cadre de son Plan Numérique Intercommunal voté au conseil communautaire du 22 juin 2022.

Sur cette base, deux axes sont proposés dans lesquels s'intègrent les 6 objectifs du décret n° 2022-1084 du 29 juillet, déclinés en plusieurs actions :

- Inclusion / sensibilisation au numérique
- Sobriété numérique

Planning d'élaboration de la stratégie :

- 29 novembre 2022 : Commission UNAPS - Présentation du programme de travail « Numérique Responsable » ;
- 5 décembre 2022 : CODIR - Présentation du programme de travail « Numérique Responsable » ;
- 13 décembre 2022 : Présentation du programme de travail « Numérique Responsable » en Conseil Communautaire ;
- 1er semestre 2023 : Concertation : Réflexion sur l'utilisation du numérique (photographie des usages) ;
- Fin 1er semestre 2023 : Commission UNAPS : Point d'étape ;
- 3e trimestre 2023 : Mise à jour des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie du numérique responsable ;
- 4e trimestre 2023 : Approbation en conseil communautaire de la stratégie territoriale du numérique responsable ;
- 1er semestre 2024 : Préparation des tableaux de bord et des actions à lancer ;
- 1er janvier 2025 : Mise en œuvre de la stratégie numérique responsable en Val d'Essonne.

Mise en place du portail du Val d'Essonne

Pour répondre aux besoins de dématérialisation et d'accessibilité des services publics, la CCVE a développé, en 2022, le Portail du Val d'Essonne.

Depuis, le 1er janvier 2023, le portail s'est doté de nouvelles démarches en ligne et permet à tout un chacun de préparer ses trajets en transports, de gérer ses factures pour le Conservatoire, de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme ou encore de planifier événements et formations.

Il s'adresse également aux entrepreneurs pour s'inscrire à une formation ou à une association souhaitant disposer de créneaux à La Halle des Sports intercommunale Assia El'Hannouni.

<https://www.espace-citoyens.net/valessonne/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>

Réaliser le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) de la Communauté de communes

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Ce bilan est notamment obligatoire pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants.

Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Ils portent, pour les collectivités territoriales, sur leur patrimoine et leurs compétences.

La Communauté de communes a réalisé, en 2022, son Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) sur l'année 2021.

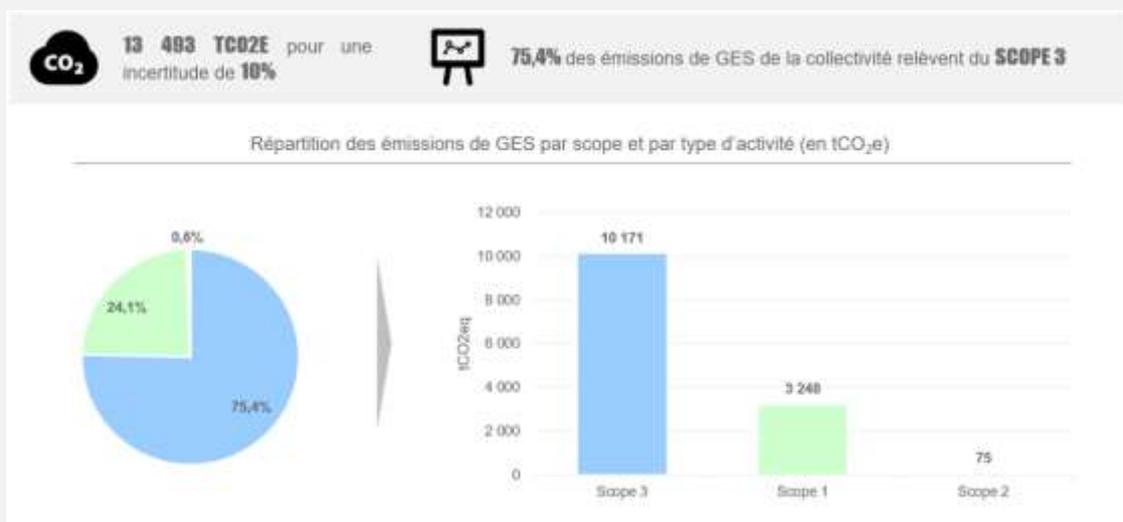
Cette étude a été réalisée avec les outils de la version 8.6 de la méthode Bilan Carbone® et selon le guide méthodologique « Guide méthodologique pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre des collectivités » version 3, réalisé conformément à l'article L229-25 du Code de l'environnement et publié par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, en octobre 2016.

Le bilan porte sur le patrimoine et les compétences de la Communauté de communes. Il s'appuie sur les trois catégories d'émissions suivantes :

- Émissions directes de GES ou SCOPE 1 : il s'agit des émissions liées au chauffage des locaux, à la combustion de carburants des véhicules de service ;
- Émissions à énergie indirectes ou SCOPE 2 : il s'agit des émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de la Communauté de communes (combustion d'une centrale gaz par exemple).
- Autres émissions indirectes ou SCOPE 3 : cette dernière catégorie comprend les émissions indirectes non comptabilisées dans le SCOPE 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...



13 493 tonnes équivalent Co2 de GES émis en 2021



A titre indicatif, on estime, sur le territoire du Val d'Essonne, qu'un habitant émet environ 11 tonnes de teqCo2 par an.

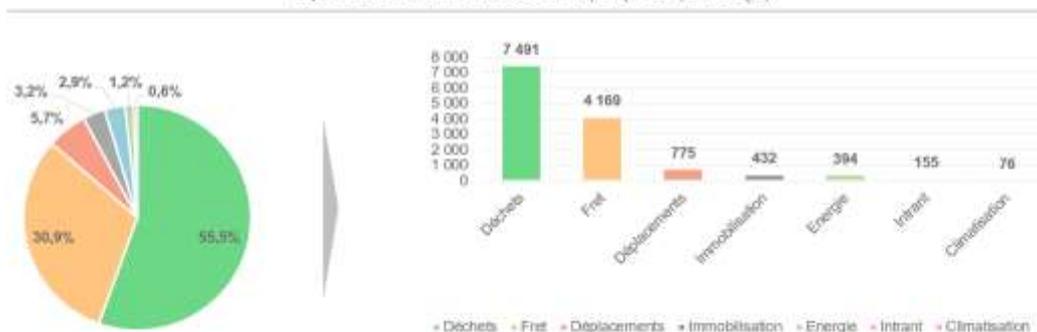


0,225 tCO2E par habitant



Plus de 85% des émissions sont liées à des **DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES À VOCATION TERRITORIALE** : la gestion des déchets et les transports de personnes

Répartition des émissions de GES par poste (en tCO₂e)



En novembre 2020, le cadre réglementaire des BEGES a évolué. En effet, la loi relative à l’Energie et au Climat de 2021 apporte des modifications à l’art. L229-25 du Code de l’environnement relatif à la réglementation Bilan GES :

- Elle fixe désormais la sanction en cas de non-respect à 10 000 euros (20 000 euros en cas de récidive) ;
- Le BEGES devra être assorti d’un plan de transition pour la réduction des émissions de GES en lieu et place de la synthèse d’un plan d’actions.

Plan de transition pour la réduction des émissions de GES

N°	Intitulé	Impact carbone ciblé	Horizon temporel
1.A	Déployer la politique de sobriété énergétique	- 40 tCO ₂ eq	Dès 2023
1.B	Formaliser le diagnostic thermique des bâtiments communautaires et engager des travaux	A préciser	En cours
1.C	Limiter l’impact des travaux liés aux bâtiments et à la voirie	- 12 tCO ₂ eq	Dès le prochain chantier
2.A	Mettre en place le Forfait Mobilités Durables	- 45 tCO ₂ eq	En 2023
2.B	Structurer une politique incitative au vélo		Dès 2024
2.C	Faire évoluer la motorisation de la flotte de véhicules		Dès 2024
3.A	Développer une politique d’achats responsables	- 30 tCO ₂ eq	Dès 2023
3.B	Construire un programme de travail en vue de l’élaboration d’une stratégie numérique responsable	Non applicable	Dès 2024
3.C	Mettre en place d’une solution de collecte et valorisation des bio-déchets de l’administration	- 12 tCO ₂ eq	En 2023

Mettre en place un plan de sobriété énergétique

Promulguée fin 2018, la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) a inscrit au code de la construction et de l'habitation une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires supérieur à 1 000 m².

Les décrets et arrêtés d'application pour la mise en œuvre de cette loi ont fixé comme objectif final de réduire la consommation énergétique de **-40%** d'ici **2030**, **-50%** en **2040** et **-60%** en **2050** par rapport une année de référence (comprise et choisie entre 2010 et 2020), pour les entreprises du tertiaire. Pour la Communauté de communes, les bâtiments concernés sont ainsi le siège, la Halle des Sports et l'Aquastade. Pour ce dernier, le délégataire est en charge de la mise en œuvre des actions afin d'atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, le plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement en date du 6 octobre 2022 avec les organisations professionnelles a fixé comme objectif de faire une **économie de 10%** sur la consommation énergétique d'ici **2024** sans distinction de secteur et donc de typologie de bâtiment.

Dans ce cadre, afin de respecter les engagements fixés, les mesures suivantes ont été prises pour les bâtiments communautaires :

- **Température de chauffage**

• Siège, conservatoire et bureau de la Halle des Sports

Conformément à l'article R421-26 du code de l'énergie, le chauffage a été réglé à la température de 19°C ;

L'utilisation des radiateurs électriques et/ou soufflants dans les bureaux ont été interdits.

En période d'inoccupation des bâtiments inférieure à 48 heures (nuit et week-end), la température sera réglée à 16°C. Afin d'atteindre cet objectif, des travaux doivent être réalisés et programmés sur l'année 2023.

• Halle des Sports

Par application du plan de sobriété, la température a été baissée de 2°C dans ses locaux pour atteindre respectivement 16° dans les salles de pratiques sportives et 18° dans les vestiaires et douches, les radiateurs des espaces de stockage quant à eux ont été éteints ou mis en hors-gel.

- **Réduction de l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les locaux du siège, du conservatoire et de la halle des sports**

En dehors des usages pour lesquels l'eau chaude est indispensable (cuisine, ménage...) et lorsque les conditions le permettent, l'eau chaude a été coupée dans les sanitaires.

- **Réduire la consommation d'électricité**

Concernant les bâtiments communautaires, il a été demandé à chaque agent de bien vouloir éteindre ses appareils électriques et informatiques et de ne pas les laisser en veille à chaque fin de journée. Les imprimantes sont éteintes à chaque fin de journée. De façon identique, les sèche-mains disposés dans les toilettes au siège de la CCVE ont été mis hors service.

Par ailleurs, les délais des minuteries des éclairages des bureaux et des circulations de l'EFS/Siège ont été revus à la baisse. La reprogrammation des éclairages extérieurs de la Halle des Sports et du siège est en cours pour être éteints la nuit.

Concernant l'éclairage public sous gestion de la CCVE, il est étudié en lien avec la commune l'extinction de l'éclairage public de la ZAE de Montvrain 2.

- **Réduire la consommation de carburant**

- Réduction de la vitesse
Les agents utilisant un véhicule de service doivent limiter leur vitesse à 110 km/h au lieu de 130 km/h sur autoroute.
- D'un point de vue général, l'ensemble des agents sont invités à privilégier l'utilisation des transports en commun et/ou le covoiturage pour les réunions en extérieur et notamment lorsqu'elles ont lieu sur Paris et quand cela est possible.
- Le recours au télétravail est préconisé dans la mesure du possible, afin d'économiser sur les déplacements, suivant les besoins de service et les règles propres à la CCVE qui l'encadre. Ses conditions de mise en œuvre pourront être modifiées au cours de la période hivernale et en fonction de la consommation d'énergie de la CCVE.

Utiliser des véhicules à faibles émissions

Sur les 3 véhicules du service Déchets Ménagers et Assimilés, deux sont électriques. Le dernier véhicule, diesel, répond aux nouvelles normes en termes de rejet de Co2.

Pour le reste, la flotte des véhicules est en location longue durée. En 2020, le marché de location longue durée et d'entretien de ces derniers a été renouvelé. Ainsi 9 véhicules ont été loués. Le choix a été porté sur des véhicules plus respectueux de l'environnement, moins consommateurs en carburant et rejetant moins de Co2 dans l'atmosphère.

C'est pourquoi 3 véhicules électriques ont été intégrés dans le parc automobile, 2 véhicules neufs essence ont été également acquis. Le marché de location était ouvert aux variantes, c'est ainsi qu'il a été retenu le renouvellement des 5 véhicules de pool par des véhicules d'occasion.

Par ailleurs, le renouvellement de la flotte automobile de la CCVE a été optimisé en mutualisant l'utilisation des véhicules et en privilégiant les transports groupés.

Enfin, une attention particulière est apportée auprès des agents de la CCVE afin de favoriser les transports en communs pour les déplacements qui le permettent.

Il est à noter, en 2022, une baisse importante des consommations a été constatée (27 %). Les véhicules électriques et la mise en place du télétravail de 2 jours par semaine ont notablement contribué à la baisse de la consommation des énergies fossiles.

Enfin, deux vélos à assistance électrique ont été achetés par le pôle transports de la Communauté de communes. Ces vélos permettent les déplacements des agents du service transports.



Proposer le télétravail

Dans le cadre de la crise sanitaire liée à la Covid-19, des outils informatiques ont été déployés afin de mettre en place le travail à distance. **Cette période a démontré que cette modalité d'exercice du travail était pertinente** et la Communauté de communes a souhaité mettre en place le télétravail tel que défini par le décret du 11 février 2016.

En 2021, il a donc été proposé de permettre aux agents volontaires de solliciter le télétravail, dans le cadre des dispositions indiquées dans le décret n°2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique pris en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 et du décret n°2020-524 du 5 mai 2020 pris en application de loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, afin de :

- Promouvoir de nouvelles méthodes de travail et davantage axées sur l'atteinte des objectifs.
- Favoriser une meilleure conciliation entre vie privée et professionnelle et améliorer les conditions et le rythme de travail ;
- Réduire les déplacements domicile/travail.

 **Au 30/11/2022, sur un total de 98 agents, 52 agents bénéficiaient du télétravail (38 femmes et 14 hommes).**

Sur 2 149 jours télétravaillés, 1 639,5 l'ont été par des femmes et 509,5 par des hommes.

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Prévenir la production des déchets

Dans le cadre de son Plan de Prévention des Déchets, le service Déchets Ménagers incite chaque agent de la collectivité à pratiquer le tri sélectif et à réduire ses déchets.

Cela se traduit notamment par :

- **La mise en place systématique de deux poubelles dans chaque bureau et salles de réunion** (ordures ménagères et emballages) et dans les parties communes (cuisine, sanitaires, salles Photocopieuses) ;
- **La collecte des bouchons en plastique**, reversés au profit de l'association « Un bouchon, un espoir » ;
- **La collecte des piles et ampoules ;**
- **L'incitation à l'impression en mode recto-verso ou à l'impression sur feuilles de brouillon, et en noir et blanc ;**
- L'envoi dématérialisé des dossiers des commissions, bureaux et conseils communautaires, des cartes de vœux et des invitations ;
- La formation interne des agents au tri sélectif.
- La mise en place par le service Déchets Ménagers et Assimilés d'une collecte mensuelle de récupération de Textiles/Linge/Chaussures du personnel de la CCVE. Ces TLC sont ensuite donnés à une recyclerie (La Recyclerie du Gâtinais) afin de leur donner une seconde vie ou de les recycler.
- Lors de réaménagements de bureaux, de nouveaux achats de mobiliers, la CCVE a fait don de l'ancien mobilier afin qu'il soit réemployé, réutilisé ou recyclé par la Recyclerie du Gâtinais.

Les services Administration et Communication ont également développé des actions environnementales, notamment par la mutualisation et le remplacement des anciens photocopieurs, par des appareils plus récents et moins consommateurs en énergie.

Epanouissement de tous les êtres humains

Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

Depuis la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire est fixée à 35 heures par semaine.

Les collectivités territoriales ont bénéficié cependant, en application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir les régimes de travail dérogatoires mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001.

Cette faculté a cependant été remise en cause par l'article 47 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. En effet, cet article a posé **le principe d'un retour obligatoire au plus tard le 1er janvier 2022, 1 an maximum après le renouvellement général des conseils municipaux, aux 1607 heures annuelles de travail et organise la suppression de ces régimes dérogatoires.** Pour ce faire, un délai d'un an a été donné aux collectivités et établissements pour délibérer.

Dans ce contexte, la Communauté de communes du Val d'Essonne a procédé à la mise à jour du guide du temps de travail et des absences (dit note de congés) en vigueur actuellement, afin de se mettre en conformité avec les récentes évolutions statutaires, tant en termes de temps de travail que de motifs de congés et absences.

➔ 4 cycles de travail ont ainsi été proposés aux agents :

- Pour l'ensemble du personnel :
 - 39h hebdomadaires avec 25 jours de congés annuels et 23 jours RTT.
- Pour le personnel non cadre :
 - 35 h hebdomadaires avec 25 jours de congés annuels ;
 - 37h hebdomadaires avec 25 jours de congés annuels et 12 jours de RTT.
- Pour le personnel volontaire cadre et chef de service :
 - 40h hebdomadaires avec 25 jours de congés annuels et 28 jours RTT.

L'ensemble de ces cycles a été mis en place à partir du 1^{er} janvier 2022.

Assurer la formation du personnel et favoriser l'accueil d'apprentis et de stagiaires

40 agents de la CCVE ont bénéficié de journées de formation professionnelle en 2022.

Enfin, la CCVE accueille des apprentis (2 en 2022) ainsi que des étudiants pour la réalisation de stages. Pour l'année 2022, trois stagiaires ont été accueillis dans les locaux de l'EPCI. La CCVE accueille également des lycéens et des collégiens afin qu'ils réalisent des stages de découverte.

Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

Mise en œuvre du volet interne plan d'action égalité femmes-hommes 2020-2023

Le volet interne correspond au 1^{er} enjeu du plan d'action.

Il s'intéresse aux actions visant à :

- Evaluer, prévenir, et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Sur les 13 actions inscrites au 1^{er} enjeu, 11 ont été réalisées, 1 adaptée et une reportée.

Les actions réalisées sont les suivantes :

- Identifier et analyser les écarts de rémunération ;
- Faire figurer les cotations de régime indemnitaire (RIFSEEP) dans les fiches de postes ;
- Neutraliser les fiches de postes ;
- Mettre en place, quand les conditions le permettent, des jurys de recrutement mixtes ;
- Travailler sur la flexibilité des horaires ;
- Mettre en place le télétravail ;
- Assurer la diffusion des documents liés au temps de travail ;
- Formaliser les entretiens relatifs à la prise de congés familiaux ;
- Intégrer la lutte contre les stéréotypes de genre et la discrimination dans le plan de formation.

Rédaction du volet « égalité professionnelle » du rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce dernier a notamment mis en avant qu'au 31 décembre 2022, la part de femmes était supérieure à la part des hommes dans les effectifs globaux de la CCVE. En effet, on compte sur les quatre-vingt-trois agents de la collectivité 54 femmes pour 29 hommes. Les femmes représentent donc 65 % des effectifs.

Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

Employer des personnes porteuses de handicap

La Loi Handicap pour le travail des personnes handicapées repose essentiellement sur le principe de la non-discrimination à l'embauche et de l'égalité des chances. Les entreprises et collectivités de plus de 20 salariés sont tenues d'employer des personnes handicapées dans une proportion d'au moins 6 % de leur effectif salarial. Les établissements ne remplissant pas ou partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution au FIPHFP, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

 **Parmi les 98 agents que compte la Communauté de communes du Val d'Essonne, 4 sont reconnus comme « travailleur handicapé ».**

Proposer un « pack social »

Les élus communautaires ont approuvé en mai 2008 la **mise en place de titres restaurant pour le personnel** et la prise en charge de ces titres par la Communauté de Communes à hauteur de 50 % de leur valeur. Cette action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics, notamment dans le domaine de la restauration. En 2022, 10 341 Tickets Restaurant ont été achetés (soit en moyenne 105 Tickets Restaurant par agent).

En plus de la possibilité d'acheter des titres restaurant, une salle de convivialité est à la disposition des agents, afin de pouvoir déjeuner dans un espace approprié (réfrigérateurs, lave-vaisselle, plaque de cuisson, micro-ondes...).

A cela s'ajoute **l'adhésion au CNAS, organisme proposant des prestations et un accompagnement social** tels que des réductions sur certains spectacles, des locations de vacances, des bons cadeaux, des crédits à taux inférieur à ceux des banques, des aides financières en cas de situations sociales difficiles etc. dans un souci d'amélioration des conditions de vie des agents publics et de leur famille dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs.

En 2022, le montant de la cotisation au CNAS s'élève à 21 184 € avec un retour estimé de prestations versées directement aux agents de 16 545 € et 4 363 € d'avantages soit 20 908 €.

La CCVE s'engage dans la participation sur la complémentaire santé (20€/mois/agent) et sur la complémentaire prévoyance (10,5€/mois/agent).

Proposer une journée de cohésion pour le personnel

Chaque année, un moment de cohésion est proposé à l'ensemble du personnel de la Communauté de communes. En 2022, un jeu d'orientation par équipes a été organisé dans la forêt des Grands Avaux de Champcueil, qui a été suivi d'un repas au restaurant La Chaumière du Télégraphe sur le territoire du Val d'Essonne.

A noter également, la remise de produits locaux (miel, savon, jus de fruits...).

Développement basé sur des modes de production et de consommation responsables

Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics

La Communauté de Communes du Val d'Essonne intègre des exigences environnementales dans ses différents marchés, dans l'évaluation et la sélection des offres des entreprises ainsi que dans l'exécution de ceux-ci, afin de répondre aux objectifs fixés par la Loi sur la Transition Energétique et pour la Croissante Verte et par la loi Climat/résilience.

Lot n°13 Pumptrack du marché public de travaux pour la construction du gymnase intercommunal du val d'Essonne, situé sur la commune de Mennecy dans la ZAC de Montvrain II

Un marché public a été lancé par la CCVE en janvier 2022 pour la relance du lot 13 pour la construction du gymnase intercommunal du Val d'Essonne.

Celui-ci intégrait un critère de sélection sur le développement durable (noté sur 10 points), rédigé comme suit : « Moyens mis en œuvre pour garantir un chantier éco-responsable (gestion des déchets, réduction des nuisances) dont la méthodologie mise en œuvre afin de suivre la chartre chantier propre (personne dédiée, moyens de contrôle, etc...) ».

Le titulaire du marché s'est engagé dans son mémoire technique à :

- Réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, notamment par une gestion des déchets (Tri, stockage et suivi de la valorisation et des quantités) ;
- Limiter les risques de nuisance ;
- Limiter les pollutions de proximité du chantier à travers une optimisation des déplacements grâce à une équipe de proximité ;
- Limiter les consommations énergétiques par la réduction de l'usage des produits dangereux ;
- Appliquer la charte chantier vert mise en œuvre ;
- A nommer un responsable environnemental pour ce chantier.

Lot n°5 Enduits/Bardages du marché public de travaux pour la construction du gymnase intercommunal du val d'Essonne, situé sur la commune de Mennecy dans la ZAC de Montvrain II

Un marché public a été lancé par la CCVE en janvier 2022 pour la relance du lot n°5 pour la construction du gymnase intercommunal du Val d'Essonne.

Celui-ci intégrait un critère de sélection sur le développement durable rédigé comme pour le lot n°13.

Le titulaire du marché s'est engagé dans son mémoire technique à :

- Gestion des déchets par la mise en place d'un bordereau de suivi qui réalise l'ensemble de l'opération à savoir : (l'établissement de suivi déchet ; signature et cachet du producteur, du transport et du centre d'élimination ; retour du bordereau complété) ;
- Limitation des nuisances sonores en privilégiant les outillages et machines électriques ;
- Le suivi de la charte chantier propre : le conducteur des travaux est tenu de faire respecter par les équipes et les techniciens la charte chantier propre ;
- Une flotte véhicule très récente (Eco²) et possédant « start ans go) pour les derniers véhicules achetés.

Travaux relatifs à la création d'une sortie de la ZAE de Montvrain I sur la RD153D

Un marché a été lancé en 2022 pour la création d'une sortie de la ZAE de Montvrain I sur la RD 153D.

Un critère de performances environnementales a été rédigé comme suit : « Dispositions prises par l'entreprise en faveur du développement durable dans le cadre du chantier (noté sur 10%) »

L'entreprise choisie détaille sa politique environnementale dans son mémoire technique comme suit :

- L'établissement d'un Schéma organisationnel Environnemental ;
- L'intégration de l'entreprise dans la SPEP dont l'objectif est de participer à la diminution de rejet de CO2 en investissant dans du matériel fonctionnant au gaz ;
- La mise en place de la charte chantier vert dont la démarche consiste à réduire les nuisances environnementales selon deux échelles : celles du chantier et de sa proximité ;
- Implication dans la gestion des déchets du chantier ;
- Proposition de matériaux garantissant la préservation des ressources naturelles ;
- Gestion des approvisionnements.

Le mémoire technique du titulaire sur le sujet a été considéré par le maître d'œuvre comme ayant des intentions très générale et ordinaires mais correctes.

Groupement de commandes pour l'acquisition ou la location, l'installation et la maintenance de photocopieurs multifonctions

Un accord-cadre à bons de commandes a été lancé en 2022 pour l'acquisition ou la location de photocopieurs multifonctions pour la Communauté de Communes du Val d'Essonne et les communes de Ballancourt-sur-Essonne et de Baulne.

Une clause d'exécution a été indiquée dans le CCTP, elle est formulée de la façon suivante : « Tous les matériels décrits ci-dessous devront avoir les qualités suivantes en termes de développement durable » :

- Performance énergétique au moins égale à celle du référentiel Energy Star ;
- Absence de métaux lourds ;
- Emballage composé en matériaux recyclés ;
- Produits fabriqués dans le respect de la sécurité et du droit du travail notamment le travail forcé et le travail des enfants.

Dans le cadre du développement durable, le soumissionnaire retenu assure la récupération des photocopieurs multifonctions remplacés ainsi que les cartouches et tambours usagés.

Le soumissionnaire devra également proposer une solution de collecte des consommables. »

Par ailleurs, un critère de performances environnementales a été rédigé comme suit dans le règlement de consultation : « Développement durable (noté sur 10%) ».

Le critère a été détaillé comme suit : « Ce critère sera apprécié sur la base d'une note décrivant les engagements du candidat en la matière, indépendamment des caractéristiques techniques du matériel, notamment sur les éléments suivants :

- Consommation électrique des matériels proposés ;
- Nuisances sonores des matériels proposés ;
- Recyclage des consommables des matériels proposés ;
- Distances et mode de livraison entre les usines de production et les entrepôts de stockage, entre les entrepôts de stockage et les sièges des membres du groupement de commandes.
- Autres éléments laissés à l'appréciation du candidat »

La réponse du titulaire a été la suivante :

- Consommation électrique : 1,84 kW
- Recyclage : Partenaire CONIBI pour recyclage des consommables, reconditionnement des machines en fin de vie, emballage en matériaux recyclés.
- Distances d'acheminement : Usine d'assemblage située à Soultz en Alsace. Le hub principal est à Mitry Mory à 489 Km de l'usine. L'entrepôt le + proche est à Rungis (à 51.4 Km de Mitry Mory et à 37 km de la CCVE). L'acheminement se fait principalement par la route.
- Autres éléments : Certifications Energy Star, ISO14001, Charte écologique mondiale, conception écologique des consommables, réduction de l'impact écologique des emballages.

Fourniture et livraison de composteurs individuels, collectifs, lombricomposteurs et composteurs de cuisine.

Un accord-cadre à bons de commandes a été lancé en 2022 pour la fourniture et livraison de composteurs individuels, collectifs, lombricomposteurs et composteurs de cuisine.

Une clause portant sur les caractéristiques techniques en matière de développement durable a été indiquée dans le CCTP pour, elle est formulée de la façon suivante : « Tous les composteurs et lombricomposteurs décrits ci-dessous devront avoir les qualités suivantes en termes de développement durable » :

- Pour le lot 1 : Composteurs plastiques et bioseaux
 - o Être en matériau plastique plein, non ajouré ;
 - o Pourcentage de plastique recyclé et origine (chute de fabrication, collective sélective).
- Pour le lot 2 : Composteurs en bois
 - o Le bois utilisé doit être et imputrescible issu de forêts gérées durablement label type : FSC, PEFC ;
 - o Nature du bois utilisé et provenance.
- Pour le lot 3 : Lombricomposteurs
 - o Présenter un taux de matière plastique recyclée ;
 - o Pourcentage de plastique recyclé et origine (chute de fabrication, collecte sélective).
- Pour le lot 4 : Composteurs de cuisine
 - o Présenter un taux de matière plastique recyclée ;
 - o Pourcentage de plastique recyclé et origine (chute de fabrication, collecte sélective).

A cette fin, les fournitures ont été étudiées et il est ressorti de l'analyse lors du jugement des offres, les éléments en matière de développement durable suivants :

- Lot n°1 :
 - o Fabrication française
 - o Plastique 100% recyclé, issu de propre filière de broyage et recyclage de bacs, caissettes et composteurs
 - o 100 % recyclable
 - o Norme NF-094 - fait partie de la Communauté du Coq Vert (engagement transition écologique) - démarche RSE (responsabilité sociale des entreprises)
 - o Matière certifiée EuCertPlast
 - o ISO 9001 (2015), MORE 2021 (Européen)

- Lot n°2 :
 - Provenance du bois : 80% France 20% Allemagne
 - Sapin classe III, 17 mm épaisseur
 - Charnière polypropylène recyclé, traitée anti UV
 - Traitement autoclave sans chrome ni arsenic ni bore
 - Certification PEFC.NF Environnement
 - Utilisation de bois certifié CTB P+ garantie que les produits de traitement répondent aux normes et la certification CTB-BOIS + garantie du respect des normes à la fois sur le bois, sur le produit de préservation et sur le processus d'imprégnation
 - Pour toutes pièces défectueuses dans la limite de la garantie, l'échange se fera directement par la collectivité qui fera parvenir une demande de SAV par écrit avec photos, pièces renvoyées sur le site de stockage dans un délai de 7 jours.
- Lot n°3 :
 - 100% français (Conception et réalisation), fabriqué dans le 70, issu de polypropylène (PP) ;
 - 100% recyclé et 100% recyclable ;
 - Pièces marquées conformément à la norme EN ISO 11469 et EN ISO 1043.
- Lot n°4 :
 - Composteur Bokashi 20 L, incluant l'ensemble des accessoires et 1 kg d'activateur (3,5L) ;
 - Approvisionnement : Europe et Asie - fabrication : France (10) ;
 - Cuve contient plus de 40% de plastique recyclé, 100% recyclable ;
 - Produit existant depuis 10 ans ;
 - Conformité aux normes en vigueur ;
 - NF environnement, EN conformité (Règlement Européen).

La mise en œuvre des éléments déterminants de la démarche assure les conditions d'une bonne gouvernance territoriale. Cette dernière se définit par la capacité à faire appel aux acteurs et aux ressources humaines propres à chaque territoire pour concevoir un projet partagé.

Les processus de gouvernance, construits et expérimentés par les collectivités pionnières en matière de développement durable, reposent sur cinq facteurs déterminants qui sont à appréhender tout au long de la vie des actions, politiques et programmes. Ils s'exercent lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets, politiques et programmes.

1^{er} et 2^{ème} éléments : l'organisation du pilotage et la transversalité des approches

L'organisation du pilotage est assurée par les élus communautaires par l'intermédiaire de trois instances : le Conseil communautaire, le Bureau communautaire et les commissions, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). De plus, pour des projets ou des opérations spécifiques, d'autres formes d'instances sont mises en place (comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail, etc.)

Le Conseil communautaire

La Communauté de communes est administrée par le Conseil communautaire. Celui-ci est composé de 55 conseillers communautaires depuis le 15 juillet 2020 (contre 54 conseillers communautaires pour la mandature 2014-2020).

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre en séance publique pour fixer les orientations dans le cadre des compétences exercées. Une fois par an, il vote le budget qui permet à la CCVE de mettre en œuvre ces orientations à travers des projets concrets.

Le bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président, des vice-présidents et des maires, soit 22 membres au total. Les vice-présidents sont désignés par le Conseil. Ils agissent par délégation du Président et sont en charge d'une thématique ou plusieurs thématiques spécifiques.

Le Bureau communautaire examine les propositions des commissions, les projets de délibérations et prépare le Conseil.

Les commissions

Les commissions sont composées de conseillers communautaires ou de conseillers municipaux, elles sont composées de 21 membres chacune, soit un membre par commune. Elles étaient au nombre de 17 lors de la mandature 2014-2020 et sont désormais au nombre de 18 pour la mandature 2020-2026.

Elles travaillent sur les différents dossiers de la Communauté de Communes avant qu'ils ne soient soumis aux membres du Bureau Communautaire puis au Conseil Communautaire.

Il existe 5 commissions obligatoires :

- Commission d'Appel d'Offres ;
- Commission de Délégation de Service Public ;
- Commission Consultative des Service Publics Locaux (CCSPL) ;
- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;
- Commission Accessibilité.

Et 13 commissions thématiques intercommunales :

- N°1 Action sociale ;
- N°2 Développement économique et commerces ;
- N°3 Finances ;
- N°4 Aménagement du territoire, réseaux, gens du voyage ;
- N°5 Développement durable et GeMAPI ;
- N°6 Déchets ménagers et assimilés ;
- N°7 Transport et mobilités ;
- N°8 Insertion et emploi ;
- N°9 Actions et équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- N°10 Actions et équipements culturels d'intérêt communautaire ;
- N°11 Tourisme et valorisation du patrimoine ;
- N°12 Usages numériques et actions en faveur de la prévention et de la sécurité ;
- N°13 Action sanitaire, Espace France Services et promotion de l'égalité et l'accès aux droits.

Cette organisation assure une transversalité des approches. Cette dernière est également favorisée par différentes réunions à fréquence et géométrie variables :

- Des comités techniques et des comités de pilotage ;
- Des réunions hebdomadaires organisées par les services, les directions, la direction Générale des services et le Président ;
- Des réunions mensuelles à trimestrielles organisées avec les Vice-présidents et les élus des commissions.

3ème élément : La participation des habitants et des acteurs locaux

La participation des habitants et des acteurs locaux est principalement assurée par le biais de réunions et d'ateliers. Leurs formes, compositions et fréquences de réunion sont arrêtées en fonction des besoins identifiés par les élus, en partenariat avec les porteurs de projets associés (maires, associations, etc.).

➔ En 2022, les habitants ont été associés à l'élaboration de deux projets d'envergure :

- Le plan numérique intercommunal (PNI) ;
- Le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCoT-PCAET). A notamment été organisée une restitution en Facebook live le 30 mai 2022.

A noter, également, la diffusion d'un questionnaire en ligne sur le « consommer local ».



4ème et 5ème facteurs : l'évaluation partagée et l'amélioration continue

L'évaluation des politiques publiques est assurée en continue par les instances communautaires permettant une amélioration continue du service public rendu.

Des bilans d'activités spécifiques sont également réalisés et présentés en Conseil communautaire chaque année.

Le rapport d'activité annuel

Le rapport d'activité est un document qui reprend l'ensemble des actions menées au cours de l'année, et ce dans chaque domaine de compétence, afin de présenter aux élus communautaires et aux habitants du Val d'Essonne le travail réalisé par la CCVE.

Il permet également d'effectuer un bilan et de projeter les actions à mener à court et moyen termes et ce dans chaque domaine de compétence. Depuis 2018, une version condensée, mise en page et pensée graphiquement est réalisée à la suite de la présentation du Rapport d'Activités en Conseil.

 **Le rapport d'activités 2021 a été adopté lors du Conseil Communautaire du 27 septembre 2022. Il est visible sur le site Internet [ICI](#).**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le service Déchets Ménagers réalise, tous les ans, dans un souci de transparence du service public et d'information des usagers, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, conformément à l'obligation faite par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (Loi Barnier) et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Il permet de comparer année après année l'évolution du service et les impacts des politiques menées par la CCVE en matière de gestion et de réduction des déchets.

 **Le rapport annuel 2021 a été adopté en Conseil Communautaire le 27 septembre 2022. Il est visible sur le site Internet [ICI](#)**

Le bilan annuel sur le service de Transport à la demande et le bilan sur la gestion et le suivi des lignes régulières de bus et des circuits spéciaux scolaires

Le service Transports de la Communauté de Communes réalise tous les ans un bilan annuel sur le service de Transport A la Demande (TAD), afin de connaître les évolutions de fréquentation, le nombre de kilomètres parcourus, les pôles majoritairement desservis, etc. Ce bilan est transmis annuellement à Ile-de-France Mobilités pour un suivi sur le fonctionnement du TAD.

 **Ce dernier a été présenté en Conseil Communautaire le 13 décembre 2022.**

Dans le cadre de ses délégations, le service Transports réalise également tous les ans un bilan de la gestion et du suivi des lignes régulières et des circuits spéciaux scolaires.

Le rapport annuel du service intercommunal du droit des sols-Urbanisme

Le service d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) réalise, tous les ans, un rapport annuel permettant le suivi et l'évaluation de l'activité du service auprès des communes ayant confié ce service à la CCVE.

 **Le rapport annuel 2021 a été adopté en Conseil Communautaire du 13 Décembre 2022.**

Annexe

Article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a modifié les dispositions suivantes :

Crée Code général des collectivités territoriales - art. L2311-1-1 (V)

Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants.

Crée Code général des collectivités territoriales - art. L3311-2 (V)

Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du Conseil départemental présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Crée Code général des collectivités territoriales - art. L4310-1 (V)

Préalablement aux débats sur le projet de budget, le président du conseil régional présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Modifie Code général des collectivités territoriales - art. L4425-7 (V)

Le projet de budget de la collectivité territoriale de Corse est arrêté en conseil exécutif par son président qui le transmet au président de l'Assemblée avant le 15 février. Ce projet est accompagné d'un rapport sur la situation de la collectivité de Corse en matière de développement durable et sur les orientations de nature à améliorer cette situation, préparé par le président du conseil exécutif. Ce rapport fait l'objet d'un débat à l'Assemblée de Corse préalablement au débat sur le projet de budget. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.